

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1358^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 12 octobre 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Kreisky (Autriche)</i>	1
<i>Discours du sardar Swaran Singh (Inde) . . .</i>	4
<i>Discours de M. Tsirimokos (Grèce)</i>	11
<i>Discours de M. Winiewicz (Pologne)</i>	15
<i>Discours de M. Guimali (République centrafricaine)</i>	20
<i>Intervention du représentant de la Turquie .</i>	23
<i>Intervention du représentant de Chypre . . .</i>	23

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

*En l'absence du Président, M. Nyankiyi (Burundi),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. KREISKY (Autriche) [traduit de l'anglais]: La délégation autrichienne a déjà eu l'occasion d'adresser à S. E. M. Amintore Fanfani ses félicitations pour son élection au poste élevé de Président de la vingtième session de l'Assemblée générale. Nous sommes navrés de l'accident malheureux qui l'empêche de présider actuellement à nos délibérations et je vous demande, Monsieur le Vice-Président, de transmettre à M. Fanfani nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

2. En tant que représentant d'un petit pays, je suis particulièrement heureux que l'Assemblée travaille à nouveau dans des conditions normales. A mon avis, il aurait été désastreux que cette crise néfaste reste sans solution. Je tiens à dire que j'apprécie hautement l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les Etats Membres et qui a permis de surmonter les difficultés. Les Etats-Unis ont certainement contribué à ce résultat par leur attitude souple et conciliante.

3. Beaucoup de gens expriment des critiques et des doutes quant à l'utilité des longues et fastidieuses discussions qui ont lieu à l'Assemblée générale et dans ses commissions. Personnellement, je suis convaincu que ces confrontations d'opinions et ces échanges de vues qui ont lieu tous les ans sont indispensables dans un monde en perpétuelle transformation. Elles engendrent une meilleure entente entre les nations et contribuent ainsi à une évolution pacifique de notre planète.

4. La situation politique dans le monde d'aujourd'hui n'inspire guère d'optimisme, surtout pour ce qui concerne l'Asie. Nous aussi, en Autriche, nous en sommes désolés, parce que nous savons depuis un certain

temps que même des conflits qui éclatent à plusieurs dizaines de milliers de kilomètres ont des répercussions dans notre propre région.

5. L'Autriche, consciente du fait qu'il existe une interdépendance mondiale, encourage tous les efforts qui sont faits pour accroître la stabilité. Mon gouvernement est convaincu qu'il faut que chacun concentre d'abord son action sur sa propre sphère et que ceux qui ont ainsi donné l'exemple peuvent alors s'en prévaloir pour parler de paix dans d'autres régions et offrir leurs conseils et leurs avis. Je suis heureux d'être en mesure aujourd'hui de faire un compte rendu rassurant des événements d'Europe, le continent dont l'Autriche fait partie.

6. Il est manifeste qu'il existe une tendance à la stabilité politique dans toute l'Europe et que les pays neutres non engagés de ce continent ont agi pour cela comme des catalyseurs.

7. Il n'y a aucun doute que les pays européens neutres et la Yougoslavie, qui n'est liée par aucun pacte, ont joué un rôle décisif dans l'établissement de la stabilité relative qui règne actuellement en Europe. Le fait est d'autant plus significatif que tout le monde sait que l'Est et le Sud-Est de l'Europe ont été pendant tout le cours de l'histoire des régions extrêmement turbulentes. Toutefois, ces tendances à la détente ne réussiront à amener une stabilité complète que lorsque le problème du pays le plus peuplé d'Europe — et qui possède aussi le plus grand potentiel économique —, celui de l'Allemagne, aura reçu une solution pacifique.

8. L'Autriche a une tâche à remplir dans cette partie de l'Europe, comme tous les pays en ont une dans la sphère géographique à laquelle ils appartiennent et dans laquelle leurs habitants vivent et travaillent. Cette responsabilité particulière provient des liens séculaires qui unissent l'Autriche aux peuples et aux pays du bassin du Danube. Il faut cependant que nous soyons prudents, car beaucoup de fautes et d'erreurs de calcul ont été commises dans les périodes historiques antérieures.

9. L'Autriche-Hongrie avait autrefois plus de 50 millions d'habitants. Ses frontières s'étendaient sur quelque 10 000 kilomètres. Dans l'Autriche actuelle, il n'y a que 7 millions d'habitants, mais la République nouvelle a hérité du quart de la longueur des anciennes frontières. Il est tout naturel que l'histoire et la géographie nous permettent d'avoir — peut-être avant tout autre pays — une conception nette de la façon de développer nos relations avec nos voisins de l'Est et du Sud-Est de l'Europe dans les circonstances actuelles.

10. Notre but est d'obtenir un maximum de stabilité dans cette partie de l'Europe, ce qui n'est pas arrivé depuis des siècles. Personne ne doit se bercer du vain espoir qu'il ne faudra pas pour cela des efforts pénibles et constants.

11. Quand nous parlons de stabilité, nous voulons dire par là que nous désirons résoudre nos problèmes nous-mêmes, de sorte que nous puissions nous passer des conseils des grandes puissances et que nous n'ayons pas à craindre leurs interventions. Nous n'entendons pas nous faire les avocats d'une politique de désengagement vis-à-vis des grandes puissances, mais nous croyons que celles-ci ont déjà bien trop d'obligations internationales. C'est donc une politique simplement raisonnable de la part des petits pays que de les délivrer du fardeau d'engagements supplémentaires. En abdiquant leurs responsabilités et en laissant celles-ci de plus en plus aux grandes puissances, les petits Etats ne feraient qu'ouvrir la voie à un sentiment croissant d'isolationnisme.

12. Si une tragique aggravation des relations mondiales peut être évitée, le processus actuel de détente dans cette partie de l'Europe se poursuivra.

13. Il est d'autant plus important de signaler ces tendances à la stabilité qu'elles se manifestent dans les relations entre, d'une part, des pays qui adhèrent à l'idéologie communiste et, d'autre part, l'Autriche, ralliée sans réserve aux principes de la démocratie qui sont à la base des résultats si frappants obtenus dans les domaines économique et social par les peuples de l'Europe de l'Ouest et du Nord, comme des Etats-Unis.

14. Nous avons subi en Europe une épreuve vraiment déchirante. Ne pourrait-on pas en tirer une leçon?

15. Il y a quelques jours, la vingtième Conférence internationale de la Croix-Rouge, à laquelle plus de 100 pays étaient représentés par des délégations de leur gouvernement et de leur Croix-Rouge, s'est terminée à Vienne. Une atmosphère agréable de coopération a régné tout au long de la Conférence. On a souligné dans plusieurs résolutions l'utilité d'une collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et la Croix-Rouge. Une coopération pratique dans le domaine humanitaire s'est avérée réelle.

16. Des décisions importantes ont été prises également en ce qui concerne la protection civile, les mesures à prendre contre une guerre totale et d'autres tâches qui intéressent la paix. Je tiens à souligner que toutes les résolutions ont été adoptées à la quasi-unanimité.

17. Il règne donc nettement dans le domaine humanitaire une atmosphère de détente et d'unité qui fait bien augurer de la façon dont seront traitées des questions analogues dans l'Organisation des Nations Unies.

18. L'Autriche a été fière d'accueillir cette grande conférence qui a réalisé une si belle unité d'esprit et d'action.

19. Après avoir décrit la situation de notre région, je voudrais souligner dans quelle mesure celle-ci fait partie de la communauté plus grande des nations. A ce sujet, je tiens à insister sur le fait que nous sommes profondément attachés à la réalisation d'une

évolution bénéfique dans le monde entier: nous déclarons et nous affirmons solennellement notre loyauté vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies, que nous appuyons et servons de toutes nos forces dans sa mission primordiale — le maintien de la paix. A ce point de vue, nous devrions nous rappeler et estimer à sa juste valeur le postulat qui vient d'être énoncé récemment à cette tribune avec une si grande éloquence par S. S. le pape Paul VI: celui de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

20. C'est certainement une des plus grandes faiblesses de cette organisation que de ne pas compter parmi ses membres deux des plus grands pays d'Asie et d'Europe — deux pays dont les réalisations culturelles et technologiques vraiment magnifiques sont attestées par l'histoire.

21. Ces dernières années et cette année encore, nous avons entendu dire de divers côtés à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies qu'il serait désirable que la République populaire de Chine figure parmi ses membres. Il y a beaucoup à dire pour soutenir ce point de vue. Cependant, il me semble que nous devrions, au stade où nous sommes, chercher à savoir si la République populaire de Chine tient réellement à faire partie de l'Organisation des Nations Unies, si elle préfère en être absente ou si, pour accepter d'y entrer, elle imposerait des conditions que l'Organisation ne pourrait pas accepter. Nous qui appartenons à cette organisation, nous considérons ce fait comme un honneur insigne et nous nous estimons privilégiés d'être autorisés à participer à ses travaux. Il est nécessaire, je crois, de tirer les choses au clair avant de discuter le fond de la question.

22. Au début de mon discours, j'ai attiré votre attention sur le fait que la situation politique générale donnait lieu à des craintes sérieuses. Nous comprenons bien qu'il puisse surgir des conflits au sujet de l'interprétation de traités qui concernent des questions d'intérêt vital. Nous avons cependant le ferme espoir que tous ces graves différends qui rendent plus aiguë la tension mondiale pourront être aplanis dans l'esprit des accords internationaux existants et compte dûment tenu des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies.

23. Je parle ici en tant que représentant d'un pays qui n'appartient à aucune alliance militaire, d'un pays qui attache un très grand prix à son statut de neutralité permanente et qui observe rigoureusement cette neutralité. Je puis donc me permettre de donner mon opinion sur une question qui cause de graves soucis à beaucoup d'entre nous; en vérité, je ne saurais trop insister sur la mise en garde que j'adresse à tous. Il ne faut pas recourir à des moyens qui soient en contradiction avec les principes et les buts de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'esprit des traités conclus par les parties en cause. Bien que nous comprenions parfaitement les sentiments qui animent un certain nombre de pays avec lesquels nous avons des liens très étroits, nous n'admettons pas qu'un Membre de cette organisation puisse envisager de la quitter. Serait-il sensé de tourner le dos aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies? Ne savons-nous pas tous que, finalement, il n'y aura rien d'autre à faire que d'y revenir?

24. Permettez-moi maintenant de rendre compte à l'Assemblée générale, comme je l'ai fait précédemment à chaque occasion, des mesures qui ont été prises pour l'application des résolutions 1497 (XV) du 31 octobre 1960 et 1661 (XVI) du 28 novembre 1961, concernant le statut de la minorité autrichienne au Tyrol du Sud. La première résolution demandait à l'Italie et à l'Autriche d'ouvrir des négociations afin d'aplanir tous les différends concernant l'application de l'Accord de Paris du 5 septembre 1946^{1/}. La deuxième, ayant pris note avec satisfaction du fait que ces négociations avaient lieu, confirmait la première.

25. Nous avons conduit les négociations comme on nous le demandait. Au début de cette année, de grands espoirs étaient nés et nous estimions que nous avions eu raison de croire que notre partenaire à ces négociations avait pris conscience du fait que, en dernière analyse, s'il comprenait bien les justes aspirations d'une minorité, il contribuerait grandement à la réalisation de conditions harmonieuses à l'intérieur de son propre Etat. Cependant, il reste à régler des questions d'importance vitale pour que la minorité puisse continuer à vivre et nous craignons fort que le retard toujours plus grand pris dans ce domaine n'empêche la conclusion d'un accord. Ce retard est certainement contraire à l'esprit des résolutions citées ci-dessus.

26. Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement autrichien est bien résolu à aplanir les différends existant entre l'Italie et l'Autriche au sujet de l'application de l'Accord de Paris par des négociations menées dans l'esprit de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons réussi à trouver des solutions constructives à presque tous les problèmes qui se sont posés dans nos relations avec nos voisins et avec d'autres pays proches; pourquoi ne pourrions-nous pas le faire dans ce cas également?

27. Il est cependant de mon devoir de rappeler à l'Assemblée générale qu'on ne pourra arriver à cette solution que si une véritable autonomie administrative est accordée à la population du Tyrol du Sud pour toutes les matières qui la concernent en propre.

28. En faisant ce compte rendu, j'ai été animé par le sentiment du respect que méritent l'Assemblée générale et les résolutions qu'elle a adoptées. Je tiens à ajouter que je suis très sensible au fait qu'en 1960 et en 1961 l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, après avoir dûment examiné la question, ait exprimé son désir unanime de la faire régler d'une façon satisfaisante.

29. A l'occasion de la vingtième session de l'Assemblée générale, ce n'est que lui rendre justice que de rappeler d'une façon détaillée l'œuvre magnifique que l'Organisation a réalisée depuis sa création.

30. Les opérations de maintien de la paix menées par l'Organisation des Nations Unies en constituent sans aucun doute la partie la plus importante et la plus significative et je tiens à souligner que mon pays y a participé dans la mesure de ses possibilités et de

ses ressources. L'Autriche a non seulement apporté son appui financier à ces opérations, mais elle a participé activement à deux d'entre elles avec des unités médicales et de police. Je suis donc heureux de pouvoir annoncer que le Parlement autrichien a voté récemment une loi qui permet au gouvernement de mettre aussi des contingents militaires à la disposition d'une organisation internationale ou de la Croix-Rouge internationale.

31. Les opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies depuis la seconde guerre mondiale ont apporté une contribution essentielle à la sécurité de notre monde troublé. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que les dépenses entraînées par toutes ces opérations pendant les 20 dernières années s'élèvent en gros à quelque 620 millions de dollars, ce qui correspond à peu près à ce que coûtait un seul jour de combat pendant la seconde guerre mondiale. Malgré leur importance capitale, ces opérations n'amènent généralement pas une solution politique finale. Nous croyons donc qu'il faudrait continuer à étudier le règlement pacifique de tous différends, quels qu'ils soient. C'est dans cet esprit que nous accueillons avec plaisir la proposition, faite par le Gouvernement du Royaume-Uni, d'ajouter à notre ordre du jour un point à ce sujet.

32. Nous avons pris note avec une grande satisfaction de la décision unanime prise par le Conseil de sécurité d'imposer un cessez-le-feu dans le conflit entre l'Inde et le Pakistan, deux pays avec lesquels le mien entretient des relations particulièrement cordiales. C'était l'un des conflits les plus épineux auxquels l'Organisation des Nations Unies ait jamais eu à faire face et il est vraiment réconfortant, après la crise que l'Organisation mondiale a dû subir au cours de l'année dernière, de voir le Conseil de sécurité prendre une décision unanime sur un sujet de cette importance capitale. Nous tenons aussi à féliciter le Secrétaire général, U Thant, pour les efforts infatigables qu'il a déployés en vue de faire observer la décision du Conseil et de la faire appliquer pratiquement.

33. L'un des problèmes les plus importants qui se posent à notre organisation est celui de la participation des pays ayant récemment accédé à l'indépendance. Il est inutile de dire que l'Autriche, qui n'a jamais mené une politique de colonisation, soutient fermement que toutes les nations ont droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Dans les cas où ces droits n'ont pas encore été reconnus en pratique, il ne faut négliger aucun effort pour donner aux peuples en cause l'occasion de décider de leur propre avenir. Nous sommes profondément convaincus que toute répression des aspirations nationales ne peut qu'aggraver la situation actuelle. Il nous semble qu'il convient de donner aux jeunes nations l'occasion de participer activement aux travaux de l'Organisation. C'est pourquoi nous sommes très satisfaits que les amendements à la Charte augmentant le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social soient entrés en vigueur, ce qui garantit à ces jeunes nations une représentation équitable dans les organes des Nations Unies. L'Autriche, qui avait pleinement conscience de l'urgence de cette affaire,

^{1/} Organisation des Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 49 (1950), No 747, annexe IV.

a été l'un des premiers pays à ratifier les amendements à la Charte.

34. Le Gouvernement autrichien a toujours soutenu le point de vue que la question du désarmement général et complet méritait de retenir en permanence notre attention inquiète. Il est de l'intérêt de l'humanité entière qu'on trouve rapidement une solution qui permette d'arrêter la course aux armements, à la fois entre les grandes puissances et entre les petites nations et de la relancer en sens inverse.

35. Il faut cependant que nous essayions de comprendre et de juger la situation politique mondiale d'une façon réaliste et pour cela que nous abordions la question complexe du désarmement d'une manière pragmatique, c'est-à-dire que nous soyons prêts à avancer pas à pas. Il faut par-dessus tout que nous évitions de retarder la réalisation de progrès limités en prétendant qu'on ne peut rien faire avant d'avoir trouvé une solution d'ensemble et de s'être mis d'accord sur tout ce qu'on désire.

36. Mon gouvernement est d'avis que la priorité doit être donnée dans nos négociations au problème le plus urgent et le plus crucial, qui est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. A ce sujet, nous nous rallierons à toute solution qui pourrait amener des progrès rapides dans ce domaine.

37. Bien que nous comprenions parfaitement la position des délégations qui estiment qu'il est nécessaire de lier un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'adoption de mesures connexes et, en particulier, à un accord pour la suspension de tous les essais souterrains, nous sommes néanmoins d'avis que l'adoption d'un accord de non-prolifération ne doit pas être entravé par un trop grand nombre de conditions préalables.

38. Nous sommes convaincus que même un accord préliminaire constituerait un progrès important qui, comme le Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires, pourrait servir de base à un accord international plus large dans ce domaine. En cela, nous partageons pleinement l'opinion des délégations qui ont estimé que l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne pourrait jouer un rôle actif par la mise en application du système de garanties qui a été accepté à sa récente conférence de Tokyo^{2/}.

39. Au sujet de la proposition de réunion d'une conférence mondiale du désarmement, je tiens à signaler que l'Autriche approuve cette idée, car cette conférence donnerait à toutes les nations l'occasion de prendre position dans les négociations de désarmement. Elle devrait, cependant, être préparée avec beaucoup de soin et elle n'aurait de chances de succès que si toutes les puissances nucléaires participaient vraiment aux discussions. Je tiens cependant à exprimer l'espoir que la mise à exécution de ce projet ne provoquerait pas l'arrêt du processus actuel du désarmement au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ce processus doit donc se poursuivre jusqu'à ce que nous puissions le remplacer par un autre plus efficace.

40. En ce qui concerne les problèmes multiples du désarmement, je tiens à déclarer que le Gouvernement autrichien apprécie vivement que l'Union soviétique et les Etats-Unis se soient mis d'accord pour ne pas placer sur orbite des charges nucléaires et que la politique affirmée de toutes les puissances spatiales soit que l'espace extra-atmosphérique ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques. Il faut, cependant, faire en sorte que nous ne nous laissions pas dépasser par les rapides progrès scientifiques et techniques dans ce domaine et il faut nous efforcer d'aboutir à temps aux accords juridiques et politiques nécessaires.

41. En conclusion, je tiens à souligner une fois de plus l'importance des tâches qui nous incombent et la nécessité de concentrer tous nos efforts dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Si nous ne mettions pas notre confiance dans cette organisation, qui grandit sans cesse, notre effort commun pour créer un monde pacifique resterait forcément vain. Je pense à ce que disait Dag Hammarskjöld à l'Université de Chicago le 1er mai 1960:

"Travailler à la pointe du progrès de la société humaine, c'est œuvrer à la limite de l'inconnu. Beaucoup de choses parmi celles que nous faisons se révéleront un jour comme étant de peu d'utilité. Ce n'est pas une excuse pour ne pas agir de la façon que nous croyons être la meilleure, conscients des limites de notre savoir, mais pleins de foi dans le résultat final de l'évolution créatrice à laquelle nous avons le privilège de coopérer."

42. Le sardar Swaran SINGH (Inde) [traduit de l'anglais]: L'élection de S. E. M. Amintore Fanfani, ministre des affaires étrangères d'Italie, comme Président de la vingtième session de l'Assemblée générale nous a causé une vive satisfaction. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu au grand pays qu'il représente et aussi un témoignage de la haute estime en laquelle nous tenons tous M. le ministre Fanfani. Le Gouvernement et le peuple de l'Inde ont des relations étroites et cordiales avec le Gouvernement et le peuple d'Italie. C'est pourquoi ma délégation a été particulièrement peinée d'apprendre l'accident qui est arrivé au Président de notre assemblée il y a deux jours. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous espérons qu'il reviendra présider nos séances avec une vigueur nouvelle.

43. Je tiens également à saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié l'œuvre réalisée par S. E. M. Alex Quaison-Sackey, ministre des affaires étrangères du Ghana, qui a présidé avec tant de distinction la dix-neuvième session de l'Assemblée générale dans les circonstances les plus difficiles et les plus anormales.

44. Je veux aussi souhaiter la bienvenue dans l'Organisation des Nations Unies aux délégations de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour. Avec l'adjonction de ces trois Etats frères afro-asiatiques, le nombre des Membres de l'Organisation a été porté à 117 et nous nous sommes rapprochés de notre but, l'universalité. Dans la tradition de la coopération afro-asiatique, ma délégation envisage avec plaisir une collaboration et une association étroites avec les

^{2/} Neuvième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tenue du 22 septembre au 1er octobre 1965.

délégations de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies. Nous adressons aux peuples de ces pays tous nos vœux de progrès et de prospérité.

45. Depuis que j'ai pris la parole à l'Assemblée générale l'an dernier [1301ème séance], notre organisation a traversé une période d'incertitude très pénible et a souffert d'une controverse aiguë qui aurait pu l'ébranler jusque dans ses fondements. Je dis cela parce que cette controverse qui paralysait notre grande assemblée avait des aspects financiers, constitutionnels et politiques. Le fait même que les protagonistes des deux camps n'aient pas cherché à lutter jusqu'au bout, qu'ils aient préféré laisser s'exprimer une majorité et qu'ils se soient finalement inclinés devant cette majorité, montre bien qu'ils étaient résolus à sauver l'Organisation. Il serait vain de prétendre que la période d'inactivité forcée de l'Assemblée et la divergence de vues entre les deux super-grandes puissances qui en était la cause ne nous ont pas tous affectés. Mais nous devons également reconnaître que cet incident a eu pour effet d'attirer l'attention des peuples du monde sur la fragilité comme sur la solidité de cette maison que nous avons construite pierre par pierre. Le fait que ce soit au cours de cette année de crise intérieure de l'Organisation que, pour la première fois, un Etat Membre l'ait quittée doit être considéré comme regrettable; c'est aussi un mauvais présage et un avertissement. Un autre Etat Membre, qui semble trouver trop lourdes les obligations que lui impose la Charte, est en train de tirer profit de ce retrait. Tous les efforts que nous avons faits pendant des années pour que l'Organisation se rapproche de son but, l'universalité, l'auraient été en pure perte si non seulement des Etats Membres la quittaient, mais aussi ceux qui ne le sont pas encore se mettaient à poser des conditions pour leur participation — et à exiger que l'Organisation accepte ces conditions avant qu'ils n'y adhèrent. Il est évidemment nécessaire que la République populaire de Chine participe à toutes les activités de l'Organisation et ma délégation a appuyé à maintes reprises des démarches dans ce sens. Il est clair également que l'Indonésie doit rentrer au bercail. Il est cependant tout aussi évident que l'Organisation ne pourrait pas survivre si elle cédait aux menaces ou si elle acceptait des conditions. Les mois et les années à venir montreront si les peuples du monde, qui redoutent le fléau de la guerre, ont acquis assez de maturité et de sérieux, qualités essentielles au maintien de la paix, pour que la modération ne soit pas seulement pour eux une nécessité, mais un principe.

46. L'existence de points troubles dans le monde et les interventions violentes dans les affaires d'autrui ont eu pour cause que certains Etats ne se sont pas abstenus dans leurs relations internationales de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'autres Etats. Leur désir d'expansion territoriale et leur chauvinisme les ont poussés à employer la force à plusieurs reprises, en dépit des principes clairement exposés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies. La politique de provocations menée à l'encontre de l'Etat de Malaisie en est un exemple. Cet Etat était

à peine né qu'il était en butte à des menaces d'anéantissement, appuyées par des infiltrations armées. Bien que nous désirions sincèrement maintenir des relations cordiales avec l'Indonésie, notre sympathie va à l'Etat pacifique de Malaisie dans ces heures difficiles.

47. Il y a maintenant deux ans que le courageux peuple de Chypre subit des ingérences étrangères, armées et non armées — des ingérences qui ont pour but, au mieux de réduire la souveraineté et l'indépendance de l'Etat de Chypre, au pire de partager l'île d'après un critère religieux. Nous avons été soumis, en Inde, il y a de longues années, à ce maudit procédé et cela a abouti au partage du pays en 1947. Nous avons tous constaté que le partage ne fait que créer des problèmes nouveaux. Nous voyons donc avec la plus grande sympathie les efforts que fait le Gouvernement de Chypre pour maintenir intangibles la souveraineté, l'indépendance et l'unité de l'Etat de Chypre.

48. Nous avons appris par expérience au cours des derniers mois que nos deux puissants voisins étaient encore fortement enclins à recourir à la force des armes. Deux fois au cours des six derniers mois, mon pays et mon peuple ont été victimes d'une agression flagrante et audacieuse de la part du Pakistan. Pendant cette même période nous avons reçu des ultimatus de la République populaire de Chine et nous avons été gravement menacés par elle d'agression. Il est clairement établi qu'il y avait une corrélation malveillante entre l'agression de l'un et les ultimatus de l'autre. Ces deux forces réactionnaires, fanatiques et violentes paraissent décidées à faire front commun contre toutes les valeurs qui nous sont chères. Il nous semble que ces dictatures qui sont nos voisines voient avec horreur nos perspectives de succès dues à une combinaison de la démocratie et de la planification de la croissance économique. Le monde entier sait que nous avons toujours été fermement partisans d'une politique de non-alignement et de coexistence pacifique. C'est animés par cette foi, et assurés qu'il suffirait de porter à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies une agression perpétrée contre nous ou une violation de nos droits pour que cette organisation s'en saisisse efficacement, que nous avons continué à concentrer nos efforts sur la tâche d'élever le niveau de vie de notre peuple. Cependant, nous avons été profondément déçus que l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale aient été incapables de condamner l'agresseur et de porter secours à sa victime. Dans notre cas, comme cela s'est produit dans d'autres régions, surtout en Asie, en Afrique et en Amérique latine, la paix et la justice ont eu à souffrir d'une politique de force dans les rapports entre les nations.

49. Je viens de dire qu'au cours des six derniers mois nous avons dû subir deux agressions de la part du Pakistan. La première fois, c'était en avril dernier, quand ce pays a fait entrer ses troupes clandestinement dans le Rann de Kutch et s'est emparé ensuite, avec des forces blindées importantes, de certains postes situés bien à l'intérieur de notre territoire dans cette région. Notre seule faute a été alors, bien que nous nous soyons défendus,

de refuser de permettre un élargissement du conflit. Pour l'amour de la paix et de l'établissement de relations de bon voisinage, nous avons fait savoir au Pakistan, directement et par l'intermédiaire d'autres pays, que nous étions disposés à faire preuve de la plus grande modération en dépit de cette grave provocation. Nous avons ainsi donné la preuve une fois de plus de notre désir sincère d'aplanir les différends entre nos deux pays. C'est dans le même esprit que feu notre premier ministre, Jawaharlal Nehru, avait offert au Pakistan le 28 novembre 1950 de conclure sans conditions un pacte de non-agression, offre qui a été renouvelée l'an dernier par le premier ministre Shastri. Les agressions commises par le Pakistan cette année dans le Rann de Kutch et au Cachemire révèlent les raisons pour lesquelles ce pays avait refusé d'accepter une offre de cette nature.

50. C'est dans ce contexte libéral que nous avons signé, le 30 juin 1965, l'accord sur le Rann de Kutch, mettant fin à un différend frontalier né de prétentions illégitimes du Pakistan. Celui-ci a pris pour un signe de faiblesse la bonne volonté que nous avons mise pour arriver à un règlement pacifique.

51. L'encre de sa signature n'était pas encore sèche sur cet accord que le Pakistan lançait le 5 août une nouvelle et grave agression contre l'Inde. En fait, au moment même où l'accord sur Kutch était signé, le Pakistan préparait déjà fébrilement la traversée de l'ancienne ligne de cessez-le-feu par plusieurs milliers de soldats déguisés en civils. A partir du 5 août 1965, cette agression se poursuivait sans retenue avec la même violence en dépit du fait que l'Inde eût promptement protesté auprès du Pakistan. L'Inde attira sur cette affaire l'attention du chef des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies, le général Nimmo; celui-ci en rendit compte au Secrétaire général de l'Organisation; enfin, ce dernier en informa lui-même le Conseil de sécurité le 3 septembre 1965^{3/}. Le Pakistan répliqua hypocritement qu'il n'était pas responsable de ces événements, ce qui est une attitude bien souvent adoptée par les agresseurs. Du 5 au 14 août, nous avons fait preuve de la plus grande modération et d'une extrême retenue, espérant que nos protestations auprès du Pakistan et les rapports envoyés par les observateurs de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'attaque massive lancée sur la ligne de cessez-le-feu produiraient leurs effets. Pendant 10 longues journées, alors que des pillards armés se conduisaient d'une façon honteuse, nous avons continué à espérer que le bon sens prévaudrait, que de bons conseils allaient bientôt être donnés et que des pressions en faveur de la paix pourraient être exercées par l'Organisation des Nations Unies. En attendant, notre courageuse population du Cachemire repoussait quelques-uns des envahisseurs et en capturait un grand nombre, mais, pendant qu'elle s'en prenait à ceux-là, d'autres agresseurs armés déguisés en civils arrivaient, par vagues successives, avec des grenades, des fusils, des mitraillettes et autres armes automatiques, du matériel de sabotage et des engins incendiaires. Nous avons acquis, en interrogeant ceux de ces hommes armés que nous avons capturés, la preuve formelle

que des milliers d'autres étaient prêts à s'infiltrer chez nous dans les jours à venir. Pour faire face à cette agression, qui se poursuivait, nos forces de sécurité, agissant d'une façon purement défensive et limitée, se mirent en marche pour bloquer les routes et interdire les cols de ce terrain montagneux par lequel s'infiltraient les envahisseurs.

52. Il est manifeste que les gouvernants de Rawalpindi, engagés dans une campagne préparée à l'avance pour asservir notre peuple et se saisir de notre territoire du Cachemire, se berçaient de l'espoir insensé de voir la population se soulever. Quand leur espoir fut déçu et que ce peuple combattit courageusement et valeureusement les maraudeurs armés, ils décidèrent d'abandonner leurs calculs politiques hasardeux et de se lancer dans une aventure militaire de grande envergure. Le 1er septembre, les forces pakistanaises franchirent la frontière et l'ancienne ligne de cessez-le-feu, forçant des milliers de gens à s'enfuir et faisant peser une menace grave et immédiate sur la seule ligne de communication entre l'Etat de Jammu et Cachemire et le reste de l'Inde. Cette ligne de communication était constituée par la route conduisant à Ladakh, dans le nord-est du Cachemire, où les troupes indiennes ne cessaient de monter une garde vigilante pour la cause de la liberté depuis l'invasion chinoise de 1962. Le Pakistan envahit notre territoire avec le maximum de forces et de publicité. Deux régiments de chars lourds, appuyés par de l'infanterie et couverts par l'aviation, s'avancèrent de 20 à 25 kilomètres à l'intérieur du territoire indien, tandis que le commandant en chef pakistanais, le général Musa, exhortait ses hommes à accrocher l'ennemi au plus loin pour le détruire. Le 5 septembre, les Pakistanais étendaient le conflit par des bombardements aériens des villes de Ranbirsinghpura dans le Jammu et d'Amritsar dans le Pendjab. C'est alors que l'Inde prit des mesures pour se défendre.

53. J'ai traité cette question d'une façon assez détaillée parce que je tiens à informer l'Assemblée de la nature de cette seconde agression du Pakistan contre l'Inde. Pour la défense de la mère patrie contre cette agression traître, nos forces armées ont fait preuve d'un rare courage et d'une valeur exceptionnelle en face d'un adversaire mieux armé et elles ont fait obstacle à la volonté de l'agresseur pakistanais de s'emparer de notre territoire. Dans tout le pays, tous mes concitoyens de toutes religions se sont dressés comme un seul homme pour défendre la même cause. Ce fut pour le Pakistan la plus grande déception et la plus grande défaite, car il avait mis tous ses espoirs dans l'apparition de facteurs de discorde et de désintégration en Inde.

54. Quelques représentants ont exprimé l'inquiétude qu'ils éprouvaient au sujet du conflit armé entre l'Inde et le Pakistan. Nous la partageons pleinement et nous apprécions beaucoup le désir sincère qu'ils ont de voir une paix durable s'établir entre nos deux pays. Ce n'est pas nous, à aucun moment, qui avons recherché ce conflit. Il y a 18 ans, nous nous sommes plaints à l'Organisation des Nations Unies d'une agression du Pakistan. La façon dont nous concevons cette organisation constitue un témoignage de notre foi dans des méthodes pacifiques de règlement des différends. Animés par cette foi, nous avons tout fait pour établir et maintenir des relations cordiales avec

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément de juillet, août et septembre 1965, document S/76651.

le Pakistan. C'est dans le même esprit que nous avons tout tenté pour empêcher le conflit actuel de s'aggraver et que nous avons répondu avec promptitude à l'appel lancé par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour un cessez-le-feu inconditionnel.

55. Les représentants des Etats Membres savent bien que des relations pacifiques et cordiales entre les Etats sont impossibles si les règles juridiques, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins, ne sont pas respectées. Or, trois fois en 18 ans, le Pakistan a eu recours contre l'Inde à l'usage de la force, en violation des obligations que lui impose la Charte.

56. On ne peut pas établir une paix durable entre l'Inde et le Pakistan en méconnaissant ces faits, et encore moins en donnant des apaisements à l'agresseur. Il est donc nécessaire que j'expose clairement la position de mon gouvernement, de sorte qu'il ne puisse pas subsister l'ombre d'un doute. Juridiquement, constitutionnellement, moralement et conformément à la volonté de sa population, l'Etat de Jammu et Cachemire constitue une partie intégrante de l'Union indienne. Voilà la position que prend l'Inde et qu'elle maintiendra. Les hommes du Jammu et du Cachemire, avec leurs concitoyens des autres régions de l'Inde, ont construit le plus grand Etat démocratique du monde, un Etat qui a ses racines dans la volonté du peuple, exprimée par l'intermédiaire d'institutions librement choisies et au moyen d'élections générales périodiques, auxquelles participent tous les citoyens adultes. Il n'y a pas de meilleur moyen de faire de la liberté d'un peuple une réalité tangible.

57. Tant que le Pakistan poursuivra sa politique de violence et d'agression, qu'il nous parlera en termes menaçants, à nous-mêmes et à l'Organisation des Nations Unies, et qu'il tentera d'étendre les combats à nos frontières du nord, nous ne pourrons pas faire moins que de nous défendre. Mais que le Pakistan cesse de convoiter notre territoire, qu'il ne cherche plus à saper ou à grignoter l'intégrité territoriale et la démocratie séculaire de notre pays, alors il trouvera en nous le plus amical et le plus coopératif des voisins, prêt à aplanir les différends qui existent entre nous.

58. Bien que nous soyons préoccupés par nos propres problèmes immédiats et pressants, je tiens à assurer à cette assemblée que les grands problèmes mondiaux, ceux de la décolonisation, de l'apartheid, du désarmement et du développement économique des pays les moins développés du monde, tiennent une grande place dans nos pensées. Quand l'Inde se débarrassa des chaînes du régime colonial en 1947, le monde changea de forme et ce fut un événement historique qui libéra les forces de liberté et de progrès. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Inde a pris l'initiative de pousser à la libération des peuples assujettis dans le monde entier. Au Conseil de tutelle, à la Quatrième Commission, au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, ma délégation s'est posée constamment en championne de la cause de la liberté et de l'indépendance et a exposé les méfaits des colonialistes en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Pendant les

premières années, nous faisons partie de la minorité et les puissances impérialistes et colonialistes contrôlaient même l'ordre du jour et les discussions de l'Organisation des Nations Unies. C'était une rude tâche que d'obtenir seulement que des points relatifs à l'apartheid et au colonialisme soient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je suis heureux de pouvoir dire qu'à cet égard l'Organisation des Nations Unies a fait de très grands progrès et que les puissances coloniales ne peuvent plus fixer à leur guise l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou abuser celle-ci en lui faisant croire que la situation en Rhodésie du Sud, en Mozambique, en Angola, à Aden et dans d'autres territoires coloniaux est à tous points de vue satisfaisante.

59. En décembre 1960, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] et en 1961 elle a créé par sa résolution 1654 (XVI) le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de cette déclaration, à laquelle nous sommes étroitement associés. Les discussions qui ont eu lieu dans ce comité ont fait connaître au monde les conditions effroyables dans lesquelles se trouvent les territoires qui sont encore coloniaux et c'est dans les travaux de ce comité spécial que les peuples de ces territoires puisent leur espoir et leur inspiration. Les résolutions adoptées par le Comité à la suite des efforts soutenus et dévoués de ses membres afro-asiatiques ont produit des résultats bénéfiques. Mais la vieille garde du colonialisme reste retranchée en Rhodésie du Sud, en Angola, en Mozambique et en Guinée dite portugaise. Ce n'est pas par hasard que les Gouvernements de la Rhodésie du Sud, du Portugal et de l'Afrique du Sud s'entendent pour opprimer les populations indigènes en refusant de leur accorder la liberté et l'exercice de leurs droits élémentaires. L'Afrique du Sud poursuit cyniquement sa politique d'apartheid en défiant l'opinion mondiale et elle est même allée plus loin en étendant cette politique au Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain. C'est ma délégation qui, la première, a soulevé cette question du Sud-Ouest africain devant l'Organisation des Nations Unies et le peuple de ce territoire a toute notre sympathie et tout notre appui dans la lutte qu'il mène contre le régime raciste de l'Afrique du Sud. L'Inde n'a pas seulement désapprouvé et condamné le colonialisme portugais, mais elle a pris aussi des mesures positives contre les puissances coloniales. Le combat pour la liberté en Angola, en Mozambique et en Guinée dite portugaise constitue une source d'inspiration pour les peuples épris de liberté et nous espérons que tous les Etats Membres approuveront sans réserve les résolutions adoptées par le Comité spécial au cours de son voyage en Afrique en mai et juin derniers.

60. La situation en Rhodésie du Sud, où il est permis au régime de la minorité blanche de maintenir sa domination brutale sur une population africaine nombreuse contre le gré de celle-ci, est tout aussi dangereuse et inquiétante. La position équivoque adoptée par le Royaume-Uni vis-à-vis de la Rhodésie du Sud est aussi décevante que regrettable. Le Royaume-Uni est responsable de l'administration de la colonie de la Rhodésie du Sud et il doit prendre des mesures pour veiller à ce que cette colonie obtienne son indé-

pendance sans retard sous un gouvernement parfaitement représentatif de la population, un gouvernement élu au suffrage universel. C'est au Gouvernement du Royaume-Uni qu'il appartient de faire en sorte que toutes les lois d'oppression soient rapportées et que tous ceux qui ont combattu pour la liberté et qui sont actuellement en prison soient libérés.

61. Les territoires de la Guyane britannique, les îles Maurice et Fidji sont mûrs pour l'indépendance et la liberté, mais la politique traditionnelle de division du Royaume-Uni a réussi à créer des tensions au sein des populations, retardant ainsi pour elles l'heure de la liberté. Nous sommes très inquiets des récents événements d'Aden, où la Constitution a été abrogée et un régime de terreur et de répression institué pour opprimer les courageux Arabes luttant pour leur liberté. Il est du devoir du Gouvernement du Royaume-Uni de mettre en application la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de telle sorte que les peuples d'Aden, de la Guyane britannique, des îles Fidji et Maurice, du Bassoutoland, du Betchouanaland, du Souaziland et de beaucoup d'autres territoires obtiennent immédiatement leur indépendance. Rien ne lui sert de dire au monde qu'il a accordé l'indépendance à 700 millions d'hommes pendant les 20 dernières années. La liberté n'est jamais accordée par les puissances coloniales. Elle est conquise par les peuples coloniaux après une lutte dure et implacable et il est étrange que les puissances coloniales s'en attribuent le mérite. Aussi longtemps qu'il restera quelque part dans le monde un peuple qui ne sera pas encore libre et indépendant, l'Inde continuera à combattre pour que ses droits et sa liberté soient reconnus.

62. L'une des questions qui constituent depuis longtemps une grande source d'inquiétude pour l'Inde est celle de la politique raciale de la République d'Afrique du Sud. La politique pernicieuse de l'apartheid est éminemment propice à l'explosion d'un conflit. Elle s'attaque aux bases mêmes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est indigne d'un peuple civilisé.

63. Il y a 60 ans que nous sommes associés, en Inde, à la lutte pour l'égalité raciale en Afrique du Sud. Le nom du mahatma Gandhi s'identifie avec cette lutte. C'est nous qui avons, les premiers, soulevé la question à l'Organisation des Nations Unies en 1946 et nous avons été le premier pays à rompre les relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud. Bien avant que l'Assemblée générale n'adopte la résolution 1761 (XVII), nous avons pris les mesures énoncées dans cette résolution. Nous regrettons que beaucoup de pays continuent à avoir des contacts commerciaux et autres avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud, aidant ainsi ce Gouvernement à opprimer sans pitié la population indigène. Nous lançons un appel aux puissants amis occidentaux de l'Afrique du Sud pour qu'ils appliquent les dispositions de cette résolution et qu'ils entreprennent un boycottage économique de l'Afrique du Sud. A moins que ces pays ne mettent en pratique les idées qu'ils ont émises dans cette assemblée, le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne changera pas de politique, car un boycottage économique exercé seule-

ment par les pays d'Afrique et d'Asie ne constituera pas un moyen de pression suffisant pour que ce Gouvernement modifie sa politique raciste.

64. Ma délégation a très vite répondu à l'appel lancé par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine pour une aide financière aux familles des courageuses victimes de la lutte contre le racisme. Nous espérons avec confiance que tous les membres de l'Assemblée générale répondront à cet appel et feront des dons généreux à ce fonds.

65. Le peuple et le Gouvernement de l'Inde donnent leur appui total au juste combat du peuple de l'Afrique du Sud et ils sont bien résolus à accorder à ce peuple tout le soutien nécessaire.

66. L'un des objectifs essentiels de la communauté mondiale reste celui d'un monde désarmé et pacifique. L'Assemblée générale, depuis les premiers jours de son existence, a accordé la plus grande attention aux problèmes du désarmement et aux mesures visant à relâcher la tension internationale. Il est vrai que les progrès réalisés jusqu'à présent ont été assez lents, mais c'était dans une certaine mesure inévitable, parce que ce but d'un monde désarmé est tout à fait nouveau dans l'histoire de l'humanité. En outre, le désarmement est une question extrêmement complexe et qu'il faut examiner patiemment, soigneusement et sérieusement, compte tenu de la sécurité et d'autres considérations vitales.

67. La question du désarmement a été étudiée dans plusieurs organismes et on est arrivé à quelques accords limités. Parmi les débats les plus constructifs figurent ceux qui ont eu lieu en avril et juin 1965 à la Commission du désarmement, laquelle comprend tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et reflète par conséquent les aspirations et les craintes de la communauté mondiale. La Commission du désarmement, dans ses deux résolutions^{4/}, a établi des directives utiles et donné un nouveau mandat, surtout en ce qui concerne les priorités, au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, toutes choses qui orienteront les négociations de cet organisme.

68. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, qui siège depuis 1962, vient de terminer une session de six semaines. Comme à ses sessions précédentes, le Comité a examiné à fond les questions du désarmement général et complet et des mesures visant à relâcher la tension internationale. Le Comité a concentré particulièrement son attention sur la question d'un traité général et complet d'interdiction des essais d'armes nucléaires et sur celle de la non-prolifération de ces armes. L'Inde a pris une part active à ces discussions et a présenté avec les autres membres non alignés des mémorandums communs^{5/} contenant des propositions qui pourraient servir de base à des accords sur ces deux points très importants à l'heure actuelle dans le domaine du désarmement.

^{4/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, documents DC/224 et DC/225.

^{5/} *Ibid.*, document DC/227, annexe I, sect. E et F.

69. L'Assemblée est informée de la profonde anxiété avec laquelle mon pays a assisté à la continuation des essais d'armes nucléaires, comme des initiatives qu'il a prises et des efforts persistants qu'il a déployés pour obtenir l'interdiction complète à tout jamais de tous les essais d'armes nucléaires et thermo-nucléaires. C'est pourquoi mon gouvernement a été satisfait quand le Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires a été conclu. Non seulement il a été l'un des premiers à le signer, mais encore il s'est efforcé d'obtenir l'adhésion d'autres pays et l'extension du traité aux essais souterrains. Nous sommes fermement convaincus que tous les pays devraient adhérer à ce traité pour que les générations humaines actuelles et futures soient préservées du grave danger que représentent pour leur santé les mortelles retombées radio-actives et pour arrêter la course aux armes nucléaires. Ma délégation regrette profondément que la République populaire de Chine ainsi que quelques autres pays n'aient pas jusqu'à présent estimé nécessaire d'adhérer au Traité de Moscou. L'essai d'armes nucléaires auquel la Chine a procédé cette année au moment où la Commission du désarmement se réunissait à New York ne peut être considéré que comme un affront délibéré lancé à la communauté mondiale.

70. En ce qui concerne les essais souterrains d'armes nucléaires, bien qu'il existe des divergences de vues entre les puissances nucléaires au sujet de la question de l'identification des essais et de celle de la nécessité d'une vérification, nous croyons qu'un traité partiel pour la cessation des essais dépassant un certain seuil de puissance pourrait être présenté et qu'il serait accepté par les puissances nucléaires. Le seuil pourrait être abaissé ultérieurement par suite d'un échange constant de renseignements scientifiques et au moyen d'autres négociations. Nous estimons en outre qu'il faut, pendant que les négociations se poursuivent pour rapprocher les vues divergentes des puissances nucléaires, que tous les essais souterrains soient suspendus immédiatement.

71. Ma délégation estime également qu'il faut accorder une haute priorité à la question de la non-prolifération des armes nucléaires. C'est à la demande de l'Inde qu'un point concernant cette question a été inscrit à l'ordre du jour de la dernière session de l'Assemblée générale^{6/} et nous saluons l'initiative prise par l'Union soviétique à la session actuelle [A/5976]. Bien que mon pays soit, depuis un certain temps déjà, en mesure de fabriquer des armes nucléaires, il s'est abstenu de le faire. Nous croyons qu'il faut non seulement empêcher toute nouvelle prolifération des moyens en armes nucléaires, mais aussi réduire la prolifération existante.

72. Ma délégation a fait certaines propositions précises à ce sujet au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement et je n'y reviendrai pas ici. Je veux cependant affirmer à nouveau que nous sommes bien convaincus que le seul moyen de résoudre ce problème de la non-prolifération est que toutes les puissances, nucléaires et non nucléaires, prennent simultanément des engagements par un

instrument international qui puisse être accepté. Il est essentiel, alors que les puissances non nucléaires renoncent à produire et à acquérir des armes nucléaires et à en obtenir le contrôle ou l'accès, que les puissances nucléaires s'abstiennent aussi en même temps de continuer à produire ces armes et leurs vecteurs et se mettent d'accord pour réduire les stocks existants. C'est cela qui constitue réellement le fond de la question de la non-prolifération des armes nucléaires.

73. La Commission du désarmement, dont j'ai parlé précédemment, a recommandé à l'Assemblée, dans sa résolution du 11 juin 1965^{7/}, d'examiner d'urgence la proposition, faite par la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue au Caire en octobre 1964, de convoquer une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays seraient invités. Ma délégation figurait parmi celles qui ont présenté la résolution adoptée par la Commission du désarmement. Nous estimons qu'il importe que cette conférence mondiale ait lieu dès que possible et que la France et la République populaire de Chine y participent.

74. Ma délégation espère vivement que la discussion sur le désarmement à la Première Commission sera fructueuse, de sorte que le Comité des dix-huit puissances, quand il se réunira à nouveau à Genève peu de temps après la fin de nos débats ici, puisse parvenir à des accords sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et sur la non-prolifération de ces armes, ce qui permettrait de conclure d'autres accords dans le domaine du désarmement.

75. J'ai parlé assez longuement des problèmes politiques qui se posent à l'Organisation. Ce sont sans aucun doute des problèmes urgents qui doivent retenir notre attention au plus haut point. Cependant, la solution de ces problèmes n'est pas une fin en soi, ce n'est qu'un moyen d'atteindre un objectif plus élevé, un objectif qui est solennellement affirmé dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, à savoir "favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". C'est pour atteindre cet objectif que l'Assemblée générale a baptisé la décennie actuelle "Décennie des Nations Unies du développement". Nous sommes déjà arrivés au milieu de cette décennie du développement. Il est temps pour nous de faire le bilan des réalisations de sa première moitié et de faire des plans d'action pour la deuxième moitié.

76. Bien que l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires fassent des efforts constants pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés pour la Décennie du développement, les progrès réalisés jusqu'à maintenant ont été d'une lenteur désolante. Qu'il nous faille intensifier considérablement nos efforts dans ce sens si nous voulons arriver en vue de nos objectifs, on ne saurait mieux le souligner qu'en rappelant les mots poignants qu'a employés notre éminent secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à la trente-neuvième session du Conseil économique et social. Il a dit:

"Dans la plupart des pays en voie de développement, la misère s'aggrave progressivement. Elle

^{6/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 2, document A/5758.

^{7/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

risque de s'accroître au cours de la seconde moitié de la Décennie^{8/}."

Et dans l'introduction à son rapport annuel de cette année à l'Assemblée générale [A/6001/Add.1, sect. IV], le Secrétaire général nous a rappelé qu'il continuait à exister "des disparités choquantes dans les conditions et les niveaux de vie". Mais que ces paroles ne nous poussent pas au désespoir et à l'inaction; au contraire, elles devraient nous inciter à déployer une activité plus grande pour remplir notre gageure de délivrer le monde du spectre de la pauvreté et de faire en sorte que tous les peuples y vivent mieux.

77. Les pays en voie de développement, qui luttent péniblement pour améliorer leurs conditions économiques, avaient mis de très grands espoirs dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Celle-ci, pour la première fois, a examiné à fond et globalement les problèmes de ces pays dans les différents domaines et a réclamé, aussi bien de la part des pays en voie de développement que de celle des pays développés, une méthode intégrée pour en rechercher les solutions. Ces espoirs et ces aspirations ont trouvé une expression éloquentes dans l'Acte final de la Conférence^{2/}. Depuis cette époque, quelques progrès ont été réalisés dans l'application des recommandations de l'Acte final en ce qui concerne la création du cadre administratif. Le Conseil du commerce et du développement a tenu deux sessions et les différentes commissions créées par le Conseil ont commencé à fonctionner. Toutefois, comme le Secrétaire général le signalait dans son rapport à l'Assemblée générale, en dépit des progrès qui ont été faits dans les domaines de l'organisation et de l'administration, les espoirs qu'avaient fait naître dans les pays en voie de développement les accords conclus à Genève ne se sont pas réalisés. La machine administrative ajoutée par la dernière session de l'Assemblée générale à la famille de l'Organisation des Nations Unies a bien démarré avec la première session du Conseil du commerce et du développement, qui a trouvé les moyens de la mettre en marche. Malheureusement, à sa deuxième session, le Conseil s'est trouvé aux prises avec de sérieuses difficultés parce que nous avons été incapables de nous organiser avec assez de courage, de sens du but à atteindre et de cohésion pour créer une société dans laquelle les fruits du progrès seraient mieux partagés. Nous espérons sincèrement que les pays développés adopteront une attitude plus constructive et prendront l'initiative de dissiper les nuages du doute qui ont obscurci la deuxième session du Conseil.

78. Ma délégation parlera plus en détail des différents points relatifs au développement économique au cours des délibérations de la Deuxième Commission. Au stade actuel, je tiens à traiter d'une façon générale un ou deux des points importants qui seront probablement l'objet d'une décision à la session actuelle. L'un d'eux est la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies qui a été recommandée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement^{10/}. Ma délégation estime qu'il serait utile de disposer de ce fonds, qui pourrait fournir une aide en capitaux aux pays en voie de développement sous la forme de dons ou de prêts à faible intérêt. Pendant que je traite de l'aide économique aux pays en voie de développement, je tiens à rendre hommage aux activités fécondes du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, qui continuent à apporter une contribution inestimable aux efforts de développement dans ces pays. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les contributions annuelles à ces deux programmes soient portées à 200 millions de dollars. Nous saluons aussi le progrès réalisé par la création de la Banque asiatique de développement, qui pourra jouer un rôle très utile dans le développement économique de ce continent.

79. Une autre décision importante que cette assemblée va être appelée à prendre est la création d'une Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui a été recommandée également par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement^{11/}. Ma délégation espère que l'examen par l'Assemblée générale des recommandations faites à ce sujet par cette conférence et par le Conseil économique et social aboutira à la création rapide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui pourrait fournir une aide efficace aux pays en voie de développement pour le lancement et l'accélération de leur développement industriel.

80. J'ai terminé mon tour d'horizon des problèmes urgents qui se posent au monde, et plus particulièrement à notre propre région, comme nous les voyons et comme nous nous préparons à les traiter — problèmes de défense et de désarmement, de rapports politiques et internationaux, de relations économiques et d'activités en vue du développement. Je voudrais maintenant chercher à voir où en est l'Organisation des Nations Unies 20 ans après sa création. Il est manifeste que ces 20 années ont vu à la fois l'essor et le déclin des systèmes monolithiques, dans le domaine de la défense comme dans celui du commerce international et de l'économie mondiale. J'irai jusqu'à dire que les vents qui soufflent sur le globe ne sont pas des vents d'est, d'ouest, du nord ou du sud. Ce sont, d'une part, les vents de la coopération et de la cohésion, et, d'autre part, les vents de la provocation et de la division.

81. D'un côté, il y a un effort pour construire et consolider des institutions qui permettent de faire fonctionner une coopération et une collaboration économiques, d'abord sur une base régionale, puis sur une base mondiale; il y a une tentative pour évaluer dans quelle mesure on pourrait économiser des ressources pour les utiliser au profit des peuples nécessiteux de la planète, si seulement le rêve d'un désarmement total pouvait se réaliser. Nous continuons ainsi à travailler pour la sauvegarde de nos libertés en nous opposant aux divisions.

82. De l'autre côté, on applique la maxime classique: "Divisez vos ennemis, provoquez la discorde parmi

^{8/} Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document E/4071.

^{2/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

^{10/} Ibid., annexe A, IV, 7.

^{11/} Ibid., annexe A, III, 1.

eux et vous les vaincrez ensuite un par un." Les nouveaux Etats nationaux d'Afrique et d'Asie sont ainsi en butte, avant même d'avoir pu consolider leur liberté, à des menaces de désintégration, parce qu'il existe dans le monde des puissances aventurières, qui se prétendent révolutionnaires et qui, retournant aux instincts primitifs de classe et de religion, ne souhaitent rien tant que répandre aussi loin et aussi largement que possible les germes du démembrement et de l'éclatement des Etats.

83. Nous avons, en Inde, quelque expérience de la lutte à mener contre ceux qui tentent de nous diviser en exploitant les sentiments religieux. Nous sommes résolus à faire cause commune avec les forces qui, dans le monde, travaillent pour la coopération et la collaboration afin de consolider et de préserver des ressources destinées au développement régional et mondial. Nous considérons l'Organisation des Nations Unies comme le symbole de ces principes de coopération, de collaboration et de consolidation. Nous voyons en elle le point de ralliement de toutes les forces de progrès qui s'opposent aux tentatives faites pour diviser les nations nouvelles.

84. M. TSIRIMOKOS (Grèce): La délégation hellénique s'associe aux éloges et aux félicitations bien mérités que M. Fanfani a recueillis à l'occasion de son élection à la présidence de cette assemblée. Elle exprime aussi la vive satisfaction que le gouvernement grec a éprouvée en voyant cette haute charge assumée par un homme d'Etat éminent, venant d'un pays auquel la Grèce est unie par tant de liens. J'y ajoute les meilleurs vœux du Gouvernement et de la délégation helléniques pour le prompt rétablissement de la santé de notre président.

85. Je voudrais aussi rendre hommage au Président de la dix-neuvième session, M. Quaison-Sackey, dont les patients efforts ont largement contribué à nous faire surmonter la crise constitutionnelle de notre organisation.

86. Je tiens enfin à saluer les nouveaux Membres de notre famille, la Gambie, Singapour et les Iles Maldives. Leur admission est un pas de plus vers le but d'universalité des Nations Unies.

87. Après les déceptions de la dix-neuvième session de l'Assemblée, notre organisation a réussi à éviter un écueil sur lequel elle risquait de sombrer; mais, après avoir évité le naufrage, il ne faut pas nous laisser aller à la dérive, car, en somme, il n'y a eu qu'un arrangement et non pas une solution définitive. Les principes autour desquels la crise avait surgi doivent être définis à nouveau et réaffirmés, car ils sont fondamentaux et ne peuvent être ignorés sans péril pour le prestige et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

88. La faculté d'entreprendre des opérations de paix est, plus que toute autre, ce qui distingue notre organisation de celle qui l'a précédée et constitue la différence déterminante entre une organisation impuissante, vouée à l'échec, et une organisation efficace, en laquelle l'humanité angoissée puisse placer ses espoirs.

89. La question des opérations de maintien de la paix et de leur financement pourra maintenant être abordée

dans une atmosphère moins alarmante mais toujours avec le sens de l'urgence. Deux points sont déjà acquis, à savoir que les pays en voie de développement doivent bénéficier de certains dégrèvements et que la responsabilité des membres permanents du Conseil de sécurité dans les questions de maintien de la paix comporte pour eux des obligations spéciales en ce qui concerne les charges financières. L'accord général sur ces deux points et l'expectative de contributions volontaires rendent possible une variété de formules. Toutefois, dans notre désir d'accommodement, nous ne pourrions, sans compromettre la structure même de notre charte, nous écarter trop du principe fondamental de la responsabilité financière solidaire de tous les Etats Membres en ce qui concerne les activités de l'Organisation.

90. La Grèce, qui a toujours fait confiance à l'Organisation des Nations Unies et a eu recours à ses procédures dans les différends où elle était engagée, a confirmé cette confiance en apportant au maintien de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre la plus grande contribution financière de tous les Etats Membres, par rapport à ses ressources et à sa quote-part du budget ordinaire. Malgré cela, et malgré les difficultés économiques qu'elle traverse, elle a été parmi les premiers pays à promettre une contribution volontaire pour l'assainissement des finances de notre organisation.

91. La ratification des amendements à la Charte, dans les délais prescrits par la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session [résolution 1991 (XVIII)] est un événement de bon augure. Elle démontre, de la part des grandes puissances, une reconnaissance unanime des nouvelles réalités politiques. D'autre part, l'élargissement du Conseil de sécurité lui donne un caractère plus représentatif de l'ensemble des Nations Unies et, par conséquent, devrait rendre plus acceptable son rôle prépondérant dans les questions aussi bien du maintien de la paix que de leurs incidences financières. Par ailleurs, l'élargissement du Conseil économique et social lui permettra d'aborder avec une vigueur nouvelle la tâche qui lui incombe. Elle n'est diminuée en rien par l'entrée en fonction simultanée du Conseil du commerce et du développement.

92. Enfin, les Nations Unies n'ont pas négligé le devoir que leur impose la Charte de développer et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a été le jalon historique dans cette voie. Depuis lors, nous œuvrons pour donner aux droits de l'homme une forme juridique et contractuelle qui, seule, peut efficacement assurer leur respect. Malgré les retards inévitables, il nous est permis d'espérer qu'un accord interviendra sur les clauses de mise en œuvre, et que nos efforts seront bientôt couronnés par l'adoption des textes définitifs des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ce qui en soi-même contribuera énormément à faire respecter ces droits. Il n'est que temps de faire quelques pas en avant dans ce but.

93. S'il est naturel que tout conflit ou danger de conflagration appelle l'attention urgente des Nations Unies, il est un autre problème, chronique mais non moins pressant, auquel nous sommes appelés à con-

sacrer de constants efforts. Le désarmement ne peut attendre la solution de tous les litiges. S'il est vrai que dans une atmosphère de calme relatif les progrès dans le domaine du désarmement sont plus faciles, il n'en reste pas moins que tout accord sur une mesure collatérale contribue éminemment à la détente internationale.

94. Une résolution adoptée par la Commission du désarmement^{12/} qui s'est réunie à New York en juin a clairement montré que, malgré l'accord qui s'est établi entre les grandes puissances, il y a plus de quatre ans, sur les principes du désarmement général et complet, c'est dans le domaine des mesures collatérales que réside, au stade actuel, le meilleur espoir de progrès, notamment sur les questions des explosions souterraines et de la non-dissémination des armes nucléaires.

95. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'a eu que peu de temps pour mener à bonne fin le mandat imparti par cette résolution. Il serait donc utile qu'elle reprenne ses travaux le plus tôt possible, avec l'encouragement et les indications que pourrait lui accorder l'Assemblée générale. Nous ne méconnaissions point les énormes difficultés de la tâche. Nous nous associerons donc à toute mesure pouvant aider au progrès en cette matière.

96. Ayant acquis leur indépendance au prix d'une guerre longue et meurtrière et l'ayant défendue les armes à la main, de génération en génération, les Grecs mieux que quiconque comprennent l'impatience des peuples sous domination étrangère. La tâche qui attend les peuples, au lendemain de leur libération, serait grandement facilitée si les puissances qui persistent à dépenser leurs efforts à contenir des mouvements d'émancipation employaient plus utilement leurs ressources à aider les nations nouvellement indépendantes, à l'avantage mutuel des unes et des autres.

97. Mais, si la lutte pour la décolonisation touche à sa fin, celle qui a pour but d'atteindre le niveau de bien-être matériel, d'éducation et d'hygiène nécessaire à la dignité humaine ne fait que commencer.

98. A un pays en voie de développement, l'assistance nécessaire peut être fournie par un seul pays qui, dans ce cas, apparaîtra souvent comme cherchant à obtenir une influence prépondérante. Elle peut être fournie par deux ou plusieurs pays. Dans ce cas, une lutte d'influence est difficile à éviter. Enfin, elle peut être fournie dans un cadre de coopération internationale. C'est la forme que nous préconisons sans hésitation. Cette préférence ne nous est pas dictée seulement par des considérations politiques. L'assistance directe ne peut être que temporaire, auxiliaire. Ce dont les pays en voie de développement ont besoin avant tout, c'est d'une consolidation des marchés des produits de base. Ce n'est qu'en fondant son progrès sur ses propres ressources qu'une nation peut aspirer à une égalité réelle dans ses rapports internationaux.

99. Depuis la grande dépression des années 1930 et suivantes, les pays exportateurs de produits de base n'ont accompli aucun progrès véritable dans leurs efforts pour exercer un contrôle sur leurs ventes de

ces produits, tandis que les nations industrialisées ont beaucoup mieux réussi à limiter les fluctuations économiques dont elles subissaient les effets.

100. Malgré son fonctionnement limité, l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session, n'a pas manqué d'approuver, comme décision principale, la résolution 1995 (XIX) relative à l'institution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cet organe permanent de l'Assemblée générale s'est mis récemment à fonctionner. Nous attachons à ce nouveau mécanisme international la plus grande importance pour l'œuvre commune du développement économique et social, particulièrement celui des pays en voie de développement.

101. Mais nous sommes conscients du fait qu'il n'y a pas de formule miracle pour le développement économique. On ne peut le réaliser que par des efforts entrepris simultanément et collectivement dans l'ensemble des domaines économique, commercial, social, technique et culturel. L'importance et la complexité des questions qu'embrasse la Conférence sur le commerce et le développement et la variété des travaux à entreprendre ressortent clairement du calendrier des réunions à tenir par les différents organes de la Conférence pendant les derniers mois de 1965 et durant 1966.

102. Les nations avancées devraient accentuer et élargir leur rôle dans la tâche commune du développement. Car, comme il a été constaté récemment par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par le Conseil économique et social, les résultats obtenus au cours des cinq premières années de la Décennie des Nations Unies pour le développement sont loin d'avoir résolu les problèmes les plus essentiels du sous-développement. En fait, ceux-ci ne cessent de s'aggraver. Nous faisons cependant confiance aux organisations internationales, et, plus particulièrement, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour préparer le terrain afin que nous puissions passer aux décisions politiques.

103. La question du développement économique est étroitement liée au problème démographique dont l'étude a reçu une impulsion nouvelle depuis qu'il a été soulevé lors de la seizième session, en 1961. Les aspects politiques, sociaux, moraux et techniques de ce problème seront étudiés pendant longtemps encore; toutefois, les projections statistiques qui ont pu être établies grâce à des procédés et à des moyens scientifiques nouveaux permettent aux pays où l'accroissement de la population est particulièrement élevé et où la nécessité d'améliorer le niveau de vie est particulièrement pressante d'évaluer d'ores et déjà les incidences économiques de la pression démographique sur leurs plans de relèvement à longue échéance. Il appartient à chaque pays, à chaque gouvernement, de décider en pleine liberté et selon les données de sa propre structure sociale la politique qu'il doit adopter dans ce domaine. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, comme celui de ses membres les plus avancés, doit être de fournir aux pays en voie de développement, au cas où ils décideraient de la demander, l'assistance dont ils auraient besoin, soit pour des études plus poussées de leur problème particulier, soit pour la mise en œuvre d'un

^{12/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/225.

programme déterminé. A cette fin il est nécessaire que les organes compétents de notre organisation soient dotés dès à présent de moyens adéquats.

104. Quelle que soit l'importance des problèmes généraux de la paix et quelle que soit l'utilité du concours de chacun à leur solution, n'oublions point qu'il incombe à chacun de nous un devoir précis, fût-il modeste, en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix. Devoir non seulement de contribuer à des ententes régionales, mais, plus simplement encore, de s'attacher à cultiver de bonnes relations avec le plus grand nombre d'Etats possible, en premier lieu avec ses voisins immédiats, et de ne pas laisser s'établir des foyers d'incendie qui pourraient devenir un péril pour la paix. Dans cet ordre d'idées, mon pays n'a cessé d'œuvrer pour l'amélioration de ses relations avec tous les pays, particulièrement ses voisins, tant ceux qui lui sont limitrophes que ceux avec lesquels la Méditerranée établit une frontière commune. Dans la région des Balkans, la Grèce a réussi à créer, avec la collaboration des autres pays balkaniques, un climat amical. Avec la Yougoslavie, la Grèce entretient de longue date des relations étroites. Ses rapports avec la Roumanie se sont beaucoup développés et, dernièrement, les relations gréco-bulgares ont marqué un progrès très substantiel. Dans cette conjoncture la Grèce ne peut que déplorer profondément la détérioration survenue pendant ces deux dernières années dans ses rapports avec sa voisine et alliée, la République de Turquie.

105. Cette déclaration est causée moins par la question de Chypre en elle-même que par les mesures de représailles que la Turquie a adoptées contre des innocents. Ces pénibles initiatives ont commencé par l'expulsion arbitraire de dizaines de sujets grecs résidant de longue date en Turquie. Les expulsions sont devenues massives après la dénonciation, sous un prétexte futile, de la Convention gréco-turque d'établissement, de commerce et de navigation^{13/}. Des milliers de Grecs, sujets hellènes, ont été bannis des lieux qui étaient leurs foyers depuis des générations. Ces mesures et des vexations de toutes sortes ont provoqué, par l'angoisse et l'intimidation, l'exode de milliers d'autres Grecs, ceux-ci citoyens turcs et qui, par conséquent, n'étaient pas sujets à ce bannissement.

106. Sous le moindre prétexte, les Grecs vivant en Turquie sont exposés à des chicanes, à l'intimidation, au boycottage. La police et les tribunaux ne les protègent plus contre les malfaiteurs. Les instituteurs des écoles minoritaires vivent sous la menace et sont éloignés de leurs postes. Dans les îles d'Imbros et de Ténédos, dont la population est demeurée en prépondérance grecque, les écoles de langue grecque ont été fermées; malgré le statut spécial des îles, la propriété agricole et foncière a fait l'objet de larges mesures d'expropriation arbitraire, sous divers prétextes, dans le seul but de spolier l'habitant grec et de modifier la composition ethnique de la population.

107. Le patriarcat œcuménique établi à Constantinople depuis 17 siècles et son auguste titulaire n'ont pas échappé à la persécution. L'imprimerie du patriarcat, indispensable aux publications religieuses

du centre suprême de l'Eglise orthodoxe, a été mise sous séquestre. L'orphelinat patriarcal a été fermé. Deux évêques ont été dépouillés de leur nationalité turque et expulsés. Récemment, un prêtre turc défroqué et excommunié il y a 40 ans et ses fils qu'il a lui-même ordonnés, prétendant représenter une prétendue église turque orthodoxe, ont eu l'audace impie, avec l'encouragement des autorités turques, de vouloir se substituer au patriarcat œcuménique. Ils ont déjà, sous les regards complices de la police turque, fait mainmise sur deux importantes églises du diocèse d'Istanbul, en vertu de titres abusifs que leur a procurés la complaisance des autorités. Simultanément, le siège du patriarcat œcuménique est soumis à une garde policière, tout visiteur doit prouver son identité et justifier sa visite; S. S. le Patriarche a été averti de ne point communiquer avec les autres églises dans l'exercice de son apostolat œcuménique. Cette persécution est accompagnée d'une virulente campagne de presse. Tout ce qui est grec ou orthodoxe est présenté comme un péril pour la Turquie.

108. Le climat de tension est entretenu par des incidents de frontière et par des violations fréquentes de l'espace aérien hellénique que ne peuvent justifier des erreurs de navigation.

109. Devant ces provocations, qui constituent autant de violations de l'esprit et souvent de la lettre du Traité de paix de Lausanne^{14/} — pierre angulaire des rapports gréco-turcs —, le Gouvernement hellénique s'est refusé à se départir de son sang-froid. Il s'est borné à faire des représentations à Ankara et à signaler régulièrement les faits au Conseil de sécurité. Jusqu'à présent, dans un esprit de modération, la Grèce s'est abstenue de toute mesure contre les Turcs qui résident sur son territoire. Cependant, au lieu de retenir les dirigeants d'Ankara, cela semble leur avoir inspiré la conviction qu'ils pouvaient s'acharner impunément contre les Grecs de Turquie. Nous nous trouvons donc devant une situation absurde: la Turquie se répand en agissements hostiles contre la Grèce, avance des prétentions exorbitantes et, en même temps, prétend vouloir poursuivre avec elle des pourparlers afin de faciliter la solution de la question de Chypre.

110. Je regrette vivement d'avoir été obligé, avant d'entreprendre l'examen de cette dernière question, de porter les faits précités devant la conscience universelle que vous représentez. Ces faits en eux-mêmes sont dignes de retenir votre attention, d'autant plus que la question de Chypre, dont vous êtes saisis, en souffre, étant donné que toute solution pacifique vers laquelle nous tendons tous ne saurait être obtenue que dans un climat de détente générale entre les pays intéressés.

111. J'ai été frappé par le fait que mon éminent collègue, M. Isik, ministre des affaires étrangères de Turquie, dans son discours [1343ème séance], ait insisté sur la nécessité du dialogue entre la Turquie et la Grèce. Je ne veux pas mettre en doute sa sincérité, mais ceux qui dans son pays ordonnent des mesures contre les Grecs devraient plutôt étayer ces bonnes intentions par un comportement plus conséquent. Avant de continuer, je voudrais affirmer que,

^{13/} Signée à Ankara, le 30 octobre 1930.

^{14/} Signé à Lausanne le 24 juillet 1923.

pour la Grèce, il n'y a d'autres moyens de régler un différend entre nations que les moyens pacifiques, donc les discussions. Mais l'essentiel, entre les parties intéressées, est de savoir qui discute, avec qui et de quoi. Cela veut dire que l'on doit rechercher dans chaque cas "l'interlocuteur valable" et débattre avec lui des points sur lesquels il serait possible d'arriver à un accord.

112. Il y a un second fait qui m'a frappé dans le discours de mon collègue de Turquie, c'est son silence presque absolu sur les résultats de l'action de l'ONU à Chypre. Il est vrai qu'il a exprimé les remerciements de son pays aux puissances qui ont aidé à la formation de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Pour ma part, je tiens à exprimer la gratitude de la Grèce envers tous ces pays. Mais le Ministre des affaires étrangères de Turquie a complètement omis de mentionner le Médiateur des Nations Unies pour Chypre, M. Galo Plaza, qui a pourtant été nommé par notre secrétaire général, en vertu d'une décision du Conseil de sécurité [résolution 186 (1964)], pour présenter un rapport aussi complet, aussi objectif que possible.

113. La Grèce tient à rendre hommage à toute l'action de l'Organisation des Nations Unies en la matière, à notre secrétaire général qui s'est montré une fois de plus si hautement digne de ses fonctions et si conscient de la mission de notre organisation, ainsi qu'au Médiateur, M. Plaza, qui a fourni un effort à la mesure de la gravité du problème. On peut certainement présenter des observations sur le rapport d'un médiateur, quels qu'en soient les mérites. On pourrait signaler des erreurs éventuelles, mais le rejeter en totalité, comme l'a fait la Turquie, et aller jusqu'à s'en prendre à la personne de ce médiateur, c'est s'attaquer au principe même de la médiation. La médiation est un des moyens les plus efficaces que les Nations Unies peuvent employer dans le cas d'un conflit du genre qui nous occupe. L'éminent Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Grande-Bretagne a même proposé l'établissement d'un corps organisé de médiateurs [voir 1351^e séance, par. 44]. Je n'examine pas cette proposition, je la signale seulement, pour montrer combien l'idée de médiation semble conforme aux buts de l'ONU. Il est donc du devoir de tous de respecter ce genre d'effort et de ne pas le traiter de façon cavalière.

114. Quant à la Grèce, elle a tâché de se conformer à toutes les décisions des organes des Nations Unies. C'est pour montrer son respect pour ces décisions que, à la suite des recommandations du Médiateur, elle a accepté d'entamer des conversations avec la Turquie dans le cadre des principes des Nations Unies.

115. Je n'ai pas à analyser le rapport du Médiateur, M. Plaza¹⁵. Il est entre vos mains. Par ailleurs, je n'ai pas à me substituer à mon collègue de Chypre qui exposera, sans doute, le point de vue de son pays.

116. Je ne ferai que présenter brièvement l'attitude du Gouvernement hellénique en soulignant que la plupart de nos constatations et de nos thèses sont corroborées par le rapport du Médiateur qui, en toute

conscience, a constaté la réalité, ce qui n'est peut-être pas agréable à tout le monde.

117. Premièrement, nous croyons que l'on n'a pas à toucher au principe du respect des traités auquel d'aucuns montrent un attachement inquiet. Ce principe a toujours existé, mais cela n'a pas empêché un très grand nombre de traités de périr de mort lente ou violente. En ce qui concerne le régime constitutionnel érigé à Chypre sur la base des traités de Zurich et de Londres, M. Plaza observe, au paragraphe 163 de son rapport, qu'il s'agit là de "singularités constitutionnelles". L'éminent homme d'Etat équatorien emploie ici le langage modéré d'un médiateur. En vérité, il s'agit d'un monstre juridique qui, comme il arrive souvent aux monstres, n'a pas pu survivre longtemps. Mon collègue, M. Isik, dit qu'il n'est pas en principe contre la révision de ces traités. Que l'on dise comme nous que ces traités sont caducs ou qu'ils doivent être révisés, c'est reconnaître en tout cas qu'il s'est créé une réalité nouvelle à laquelle nous devons faire face.

118. Deuxièmement, parler de deux communautés au lieu d'une majorité et d'une minorité ne change rien au fait qu'il y a à Chypre une grande majorité hellénique et une petite minorité turque. Ce fait prend un autre aspect à partir du moment où l'on parle d'un partage, quel qu'il soit, ou de coadministration de l'île. Car il n'y a là qu'une minorité dispersée sur toute l'étendue du pays, sans circonscriptions distinctes. Quant à la coadministration, ce ne serait qu'une façon de ramener à la vie le monstre du système absurde selon lequel la minorité peut mettre en échec les décisions de la majorité.

119. Je me permets de signaler à notre assemblée que, si ces conceptions singulières du droit constitutionnel et du droit international étaient tolérées, il faudrait se faire à l'idée que la carte du monde et la constitution d'un très grand nombre de pays devraient changer complètement puisqu'il y a presque partout des minorités qui pourraient exiger soit le partage de ces pays, soit la coadministration. L'humanité a pendant longtemps lutté pour la reconnaissance des droits des minorités. Si la thèse turque était adoptée, nous rentrerions dans une phase historique nouvelle, celle de la lutte pour les droits des majorités. La presque unanimité exprimée ici même ce matin sur la question de la Rhodésie du Sud est la confirmation solennelle de l'opinion mondiale qu'aucune minorité ne saurait, en aucune façon, ni gouverner, ni dépouiller la population d'un pays de ses droits.

120. Troisièmement, je tiens par contre à proclamer que nous sommes résolument en faveur de toutes garanties possibles des droits de la minorité turque à Chypre. Cet aspect de la question ne devrait pas présenter de problème puisque le peuple de Chypre est prêt à accepter même des garanties internationales pour les droits de la minorité. A ce propos, vous prendrez connaissance, avec satisfaction j'en suis certain, d'un document nouveau déposé au Secrétariat. Je me réfère à la déclaration du Président de la République de Chypre sur les droits qu'il reconnaît et désire voir garantis à la minorité turque [voir A/6039].

¹⁵ Documents officiels du Conseil de sécurité, Supplément de janvier, février et mars 1965, document S/6253. Communiqué aux membres de l'Assemblée générale sous la cote A/6017.

121. Quatrièmement, j'en viens à une autre thèse du Gouvernement hellénique. On entend parler avec beaucoup de sollicitude de l'indépendance de la République de Chypre et d'aucuns font allusion aux tendances d'annexion prétendument nourries par la Grèce. Mon pays n'a jamais eu, n'a point et ne peut avoir de tendances expansionnistes. La libération de son territoire a été accomplie par de longues luttes et au cours d'une période de 120 ans. La Grèce ne saurait devenir maintenant un pays expansionniste. Par contre, elle ne saurait accepter, sous aucun prétexte, que le peuple de Chypre en soit réduit à une indépendance mutilée. Il ne peut y avoir deux sortes d'Etats souverains, certains qui jouissent de tous les attributs de l'indépendance et d'autres qui n'y ont pas droit. La République de Chypre a droit à une indépendance sans restrictions, comme tout autre Etat libre et souverain.

122. Par ce qui précède, nous avons prouvé, je crois, que la Grèce entend rester en accord avec les principes régissant l'ONU et respecter ses décisions. Elle le fera jusqu'au bout. Et c'est pour cela qu'elle tient à exprimer sa satisfaction du fait que le Secrétaire général de notre organisation, dans l'introduction à son rapport annuel, souligne son intention de poursuivre l'œuvre de médiation dans l'esprit de la résolution [186 (1964)] du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964, et qu'il espère que les pays intéressés vont rechercher en commun une solution pacifique du problème de Chypre [voir A/6001/Add.1, sect. V]. Nous acceptons cette conclusion dans son ensemble. Pour ce qui est des discussions recommandées par cette résolution, nous voulons donner la précision suivante: ayant placé le problème sur la base des principes des Nations Unies, de ses décisions, de l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité et de la médiation décidée par lui, nous avons défini le cadre de notre action future. Particulièrement en ce qui concerne la Turquie — et c'est le moment de le préciser —, la Grèce se considère comme un interlocuteur valable tant qu'il s'agit des relations gréco-turques en général et des points par lesquels la question de Chypre touche aux rapports gréco-turcs.

123. Mais, en ce qui concerne la question de l'indépendance et de l'avenir de la République de Chypre, la Grèce ne s'arroge pas le droit de prendre des décisions contre la volonté, à l'insu ou à la place du peuple de Chypre. Les Chypriotes seuls ont le droit de prendre des décisions sur leur propre sort. Aucune solution équitable et durable ne peut intervenir dans la question de Chypre sans l'assentiment du peuple chypriote.

124. En proclamant cette vérité première, en proclamant également sa volonté de continuer à contribuer à tout effort de médiation de l'ONU et de se conformer aux recommandations des organes des Nations Unies, la Grèce a conscience de servir la cause d'un peuple qui se veut libre, la cause des relations gréco-turques, la cause de la paix en Méditerranée orientale, ainsi que la cause des Nations Unies.

125. C'est pourquoi la Grèce se croit en droit d'adresser un appel à l'Assemblée générale afin qu'elle fasse également le geste nécessaire pour hâter le moment d'une solution pacifique. Cette solution ne devrait

pas être différée longtemps, car la crise de Chypre et certains agissements du Gouvernement de Turquie ont déjà mis en danger à plusieurs reprises cette paix que les Nations Unies ont mission de préserver.

126. M. WINIEWICZ (Pologne) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord féliciter très sincèrement, au nom de la délégation polonaise, M. Fanfani pour son élection à la présidence de l'Assemblée. C'est un honneur pour nous d'avoir comme Président un éminent homme d'Etat, ministre des affaires étrangères d'un pays auquel la Pologne est attachée par de nombreux liens d'amitié et par une expérience commune de la lutte pour l'indépendance nationale. Dans quelques jours, mon pays va recevoir le Président de la République italienne. La visite de M. Giuseppe Saragat constituera une preuve évidente du développement des relations italo-polonaises.

127. Nous regrettons que la maladie empêche M. Fanfani de présider nos séances et nous nous associons à ceux qui lui ont déjà adressé leurs vœux de prompt rétablissement.

128. Nous tenons également à remercier le Président de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Alex Quaison-Sackey. Nous apprécions hautement les efforts qu'il a déployés pour mettre notre organisation en mesure de reprendre normalement ses travaux. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions également la contribution remarquable qu'a apportée dans ce domaine notre secrétaire général, U Thant.

129. L'année 1965, qui marquait le vingtième anniversaire de la signature de la Charte et de la création de l'Organisation des Nations Unies, devait être celle de la coopération internationale. Il est regrettable qu'elle se soit avérée être une année de tensions internationales dangereusement croissantes. Il semble que nous nous trouvions à un carrefour de l'histoire et que tout pas inconsidéré que nous ferions dans la mauvaise direction pourrait avoir des conséquences incalculables.

130. Tout d'abord, la situation au Viet-Nam, qui n'est pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies, scandalise des millions d'hommes dans le monde entier. Elle provoque une grande inquiétude dans mon propre pays.

131. Le peuple vietnamien est en butte à une agression brutale. Son droit souverain de choisir la voie qu'il préfère vers le développement et le mode de vie qui lui convient le mieux lui est refusé, en violation des accords de Genève de 1954. Les Etats-Unis interviennent dans les affaires intérieures de la nation vietnamienne et veulent décider de son destin. Ils détruisent en outre tout ce que le peuple vietnamien a construit et réalisé par des efforts acharnés et un dur travail après des siècles de domination étrangère et d'exploitation coloniale.

132. N'est-il pas hypocrite de se déclarer prêt à négocier, alors qu'on brûle des villes et des villages, qu'on tue et qu'on mutilé des femmes et des enfants et qu'on bombarde sans arrêt un peuple pour l'obliger à accepter des conditions dictées par des étrangers?

133. Seules des négociations politiques et des solutions pacifiques peuvent régler la question vietnamienne. Elles se révéleront possibles quand les droits élémentaires à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du peuple vietnamien tout entier seront réaffirmés conformément aux accords de Genève, quand il sera mis fin aux raids aériens sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam et à toutes les atteintes portées à sa sécurité, quand l'agression contre le Viet-Nam du Sud sera terminée. Les interventionnistes d'outre-océan doivent quitter le Viet-Nam du Sud. Il faut respecter la volonté et la souveraineté du peuple vietnamien ainsi que ses droits à une réunification pacifique.

134. La délégation polonaise suit avec attention les débats de cette assemblée. Je suis sûr qu'il en est de même de celle des Etats-Unis. Quels que soient les arguments invoqués, qu'on insiste sur l'un ou sur l'autre, il ne peut y avoir aucun doute sur la position qui a les préférences de la majorité des Etats représentés ici. Le peuple vietnamien n'est pas isolé dans son juste combat. Sans vouloir offenser personne, j'affirme qu'il faut que Washington le reconnaisse dans l'intérêt de la paix. Le plus tôt sera le mieux.

135. En République Dominicaine, l'intervention armée du puissant voisin de ce petit pays ne constitue qu'un autre symptôme du mauvais état persistant des relations internationales. Dans ce cas, ce ne sont pas seulement les prescriptions de la Charte de l'Organisation des Nations Unies qui ont été violées, mais aussi les principes et les obligations qui sont à la base de l'Organisation des Etats américains.

136. Faut-il parler aussi de la pression continue qui s'exerce sur Cuba? Et de la situation au Congo?

137. C'est pourquoi nous saluons la proposition opportune de l'Union soviétique qui vise à ce que l'Assemblée générale réaffirme l'un des principes juridiques fondamentaux des relations entre les Etats en déclarant qu'elle ne peut pas admettre des interventions dans les affaires intérieures des Etats et que la souveraineté et l'indépendance de ceux-ci doivent être protégées.

138. Un processus historique inévitable ne peut pas être arrêté par la force des armes. Aucun Etat n'a le droit de s'attribuer un rôle d'arbitre en ce qui concerne les intérêts vitaux d'autres nations, ni de se placer au-dessus des lois, car en agissant ainsi il détruit ces dernières. Cependant, il n'y a guère que quelques semaines et en dépit de la violente réaction de l'opinion publique mondiale aux événements qui se sont produits en République Dominicaine, des tendances de cette nature ont été exprimées dans une proclamation publique du Parlement du pays où l'Organisation des Nations Unies a son siège.

139. Bien plus, on veut nous faire croire que, tandis que des guerres sévissent dans certaines régions du monde, la normalisation des relations et la coexistence pacifique sont possibles dans d'autres régions. C'est faux. La paix est indivisible et il en est de même du principe de la coexistence pacifique. Tout conflit entre les Etats, s'il n'est pas arrêté à temps, peut amener une réaction en chaîne, lourde de conséquences pour le monde entier. C'est là le corollaire

naturel qui découle du caractère nouveau que prennent les relations internationales à l'heure actuelle.

140. Les attaques contre le Viet-Nam ont déjà eu des répercussions en dehors de l'Indochine. Elles ont interrompu cette détente qui apparaissait un peu ces dernières années. Elles aggravent la situation morale et politique en augmentant le mépris de la vie humaine et de la liberté des nations parmi ceux qui se sont engagés dans une politique de force, animée par le chauvinisme et visant à l'expansion. Elles augmentent la pression exercée pour maintenir une politique fondée sur une position de force par des groupes qui profitent des armements et de l'exploitation colonialiste et néo-colonialiste. Doit-on s'étonner que, chez ceux contre lesquels sont dirigées des attaques contraires aux prescriptions de la Charte des Nations Unies et contraires aux principes de la coopération pacifique entre Etats ayant des systèmes politiques et sociaux différents, ces attaques sapent la foi dans la possibilité de mettre en pratique une véritable coexistence pacifique?

141. Celle-ci ne dépend pas des seuls pays socialistes, car — comme Wladislas Gomulka nous l'a rappelé tout récemment — la confiance mutuelle et la coopération amicale ne sont pas engendrées par des paroles, mais par des actes et ne prennent forme que par des faits concrets.

142. Au vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes donc encore loin d'appliquer entièrement les principes contenus dans la Charte. Celle-ci n'a pas d'existence propre. Elle ne peut vraiment exister que par la réalité et la valeur que nous lui attribuons, nous les Etats Membres de l'Organisation. Le principe d'après lequel les grandes puissances sont particulièrement responsables du maintien de la paix et de la sécurité est d'une grande importance. Il est intimement lié à celui de l'égalité des Etats souverains. Le rôle dévolu au Conseil de sécurité ne diminue en rien celui que l'Assemblée générale est appelée à remplir.

143. Il est difficile d'admettre l'idée qu'une opposition fondamentale entre les grandes puissances et les petites est inhérente à la nature de l'Organisation des Nations Unies et qu'on ne peut y mettre fin que si les premières renoncent à leurs responsabilités particulières en ce qui concerne la paix ou si les dernières renoncent à leurs droits.

144. Toute l'histoire des 20 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies est celle de deux courants contraires, de deux tendances opposées, l'une progressiste, l'autre rétrograde. La dernière s'est exprimée par la violation des principes essentiels contenus dans la Charte, par des tentatives en vue de déformer ses prescriptions et de les interpréter de façon à affaiblir davantage l'Organisation. Celle-ci n'a été que trop souvent utilisée pour poursuivre les buts égoïstes d'une politique de force, ce qui l'a empêchée de remplir beaucoup de tâches importantes qui lui incombent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

145. Le courant progressiste vise à adapter peu à peu et logiquement les activités de l'Organisation des Nations Unies à la grande transformation révolutionnaire du monde d'aujourd'hui; à améliorer l'Orga-

nisation de façon qu'elle puisse s'adapter à l'évolution des besoins de la vie; à en faire un organisme de coexistence pacifique dans toute la force du terme. D'autre part, les réalités politiques ont prouvé naturellement, et continuent à prouver, que l'Organisation n'aurait pas dû, et ne peut pas, être chargée de remplir des tâches qu'elle est incapable d'accomplir.

146. C'est sans aucun doute au courant progressiste qu'on doit les résultats qui figurent à l'actif du bilan de ces 20 années. C'est lui qui a provoqué l'adoption de résolutions importantes, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 A (III)], les résolutions sur le désarmement général et complet [1884 (XVIII) et 1908 (XVIII)], la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique [résolution 1962 (XVIII)], la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 1904 (XVIII)] et quelques autres. Chacune de ces déclarations importantes constitue un jalon dans le développement de notre organisation, mais nous sommes souvent enclins à oublier ces réalisations.

147. Les organes des Nations Unies s'efforcent de dégager des principes pour les relations économiques internationales. Les activités des commissions économiques régionales ouvrent la voie à l'élaboration de plans constructifs de coopération économique régionale.

148. L'Organisation des Nations Unies est devenue un rouage indispensable de la diplomatie moderne, car elle constitue un lieu de réunion où les pays peuvent avoir des contacts et échanger leurs vues. C'est pourquoi il faut absolument que tous les Etats en soient Membres. En tout cas, tous ceux qui n'en font pas partie devraient dès maintenant avoir accès à son siège, de sorte que, comme le disait le Secrétaire général en préconisant cette pratique dans l'introduction de son rapport annuel, ils soient à même de "percevoir les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale qui se manifestent avec un relief si singulier à l'Organisation" [A/6001/Add.1, sect. XII].

149. C'est grâce au courant progressiste que s'est produite une évolution qui tend à universaliser l'Organisation des Nations Unies; le nombre de ses membres est passé de 51 à 117. Trois des Etats Membres y ont fait leur entrée à la présente session, la Gambie, les Iles Maldives et Singapour. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer cordialement les représentants de ces Etats au sein de notre assemblée.

150. Le fait que le nombre de ses membres ait plus que doublé a entraîné un changement qualitatif dans la structure de notre organisation; le besoin s'est donc fait sentir de donner une base plus large à ses organes principaux de façon à assurer une représentation équitable de l'Asie et de l'Afrique.

151. Si on considère ces progrès vers l'universalité, l'absence de représentation à l'Organisation des Na-

tions Unies de l'un de ses membres fondateurs, ce grand pays qu'est la Chine, apparaît comme plus absurde encore. La République populaire de Chine, en tant que grande puissance, a droit à un siège de membre permanent au Conseil de sécurité et elle a qualité pour jouer le rôle qui a été confié par la Charte aux cinq grandes puissances. Cette opinion a été confirmée par nos débats actuels d'une façon plus évidente et plus convaincante que jamais. Il faut bien poser à nouveau la question: ceux qui s'opposent depuis des années à ce qu'on prenne la seule décision équitable au sujet de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies admettront-ils enfin la réalité?

152. En dépit des progrès rapides de la décolonisation au cours de ces dernières années, le droit à l'indépendance de tous les territoires coloniaux n'a pas encore été reconnu. La discussion de ce matin sur la Rhodésie prouve à quel point le problème reste encore susceptible de provoquer une explosion. La transformation en bases militaires et en arsenaux pour les grandes puissances de certaines petites possessions coloniales, qui sont pour la plupart des flees, devient un sujet de grave inquiétude. Nous ne pouvons pas oublier que des territoires de ce genre ont été utilisés pour une intervention impérialiste au Congo et qu'il en est encore de même pour les bombardements incessants sur le Viet-Nam, alors que nous siégeons ici et que nous discutons de paix.

153. L'une des tâches les plus importantes de la session actuelle est d'examiner et de mettre en application des mesures de décolonisation complète, et aussi — si je puis me permettre de rappeler le rapport du Comité des vingt-quatre puissances [A/6000/Rev.1] — d'assurer comme il convient de le faire la protection des droits des peuples auxquels l'indépendance a été refusée et qui ont dû avoir recours aux armes.

154. Nous avons plus d'une fois affirmé à cette tribune que l'indépendance des pays récemment libérés ne pouvait être pleinement garantie qu'à condition que leur développement économique et social repose sur des bases solides. C'est nécessaire également pour que l'économie mondiale dans son ensemble puisse se développer normalement.

155. Je me permets d'attirer l'attention des membres de cette assemblée sur les nombreux problèmes graves que pose la situation économique mondiale actuelle.

156. Les conditions du commerce entre les pays en voie de développement, d'une part, et les Etats capitalistes très développés, d'autre part, ont à nouveau beaucoup empiré ces derniers temps. Après une amélioration temporaire dans les années 1963-1964, nous assistons à un reflux de la richesse des pays en voie de développement vers les pays développés. Le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit.

157. Nous ne partageons pas le pessimisme de ceux qui mettent en doute la possibilité même qu'ont les nations pauvres de briser les chaînes qui immobilisent leur économie. Nous croyons à la puissance créatrice des peuples des pays en voie de développement. Nous sommes persuadés qu'ils sont capables de surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie

de leur progrès économique et social. Cependant, il ne suffit pas de croire que les pays en voie de développement vaincront la pauvreté dans un avenir lointain et à une date incertaine. Il importe qu'ils le fassent aussi vite que possible.

158. C'est pourquoi il faut mettre promptement en place les conditions convenables pour leur développement économique, en particulier au moyen de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. A notre grand regret — je dois l'avouer franchement — les résultats de la dernière session du Conseil pour le commerce et le développement ont été décevants. Quelles qu'en soient les raisons, le Conseil n'a pas réussi à prendre des décisions concrètes pour résoudre les problèmes les plus urgents des pays en voie de développement. Il va falloir remédier dans les plus brefs délais à cette situation.

159. Le développement nécessaire et encore beaucoup trop lent de la coopération économique sur le plan mondial nécessite également sans aucun doute que des modifications convenables soient apportées dans le domaine de l'écoulement des marchandises et dans les contacts économiques entre les pays socialistes et les pays capitalistes. Serait-il trop optimiste de ma part d'exprimer l'espoir que la tendance — qui s'est révélée au cours de ces dernières années — des pays occidentaux à atténuer les restrictions apportées au commerce avec les pays socialistes non seulement persiste mais se renforce de plus en plus?

160. Quand on examine ces questions, il ne faut pas oublier qu'un développement convenable et mutuellement avantageux des relations économiques doit jouer un rôle important dans le relâchement des tensions internationales. Pour atteindre ce but, il ne faut pas manquer d'utiliser concrètement toutes les voies qui nous sont ouvertes.

161. Les organes compétents des Nations Unies doivent accomplir leur tâche pour promouvoir une amélioration des conditions du commerce mondial, pour établir des principes nouveaux de coopération économique entre les pays en voie de développement, les pays capitalistes très développés et les pays socialistes.

162. Pendant que je parle de ces problèmes, je me permets de souligner que nous sommes convaincus que l'énorme appareil de l'Organisation des Nations Unies pourrait remplir ses fonctions bénéfiques dans des conditions moins onéreuses s'il était mieux organisé et si ses travaux étaient plus efficacement coordonnés. La question des frais de fonctionnement devient essentielle.

163. L'augmentation constante du budget de notre organisation et de ses organes spécialisés impose aux Etats Membres un fardeau financier toujours plus lourd. Il y a évidemment une limite aux charges que peuvent supporter les Etats en voie de développement. Elles deviennent de plus en plus pesantes pour mon propre pays. C'est pourquoi la délégation polonaise sera obligée de poser de plus en plus fréquemment la question fondamentale: comment pouvons-nous renverser la tendance de la bureaucratie à s'accroître au même rythme que les activités engendrées par des tâches plus nombreuses, comment pouvons-nous combattre l'augmentation des dépenses administratives?

Nous approuvons donc pleinement les suggestions faites dans son discours plein de sagesse [1341^{ème} séance] par le Ministre français des affaires étrangères, M. Couve de Murville, qui était guidé exactement par le même souci que nous: obtenir l'efficacité maximale de l'Organisation internationale au moindre prix.

164. Je voudrais parler maintenant de ce qui, à nos yeux, constitue le problème le plus important et en même temps le plus difficile à résoudre, celui sur lequel nous avons fait porter tout particulièrement notre attention et nos débats depuis de nombreuses années: le problème du désarmement.

165. Contrairement à ce que nous espérons, le Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires conclu il y a deux ans n'a pas été suivi de mesures importantes dans le domaine du désarmement. La question brûlante de savoir comment parer aux dangers de la course permanente aux armements reste sans réponse.

166. Nous sommes loin de sous-estimer les discussions de Genève sur ce sujet, bien qu'il soit décourageant de constater qu'elles n'ont pas de résultats. Le Comité de Genève a permis de mettre en lumière beaucoup d'idées intéressantes, y compris celles des Etats non alignés. Des propositions de mesures partielles de désarmement, de mesures connexes, ont été faites également en dehors du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. A cet égard, celles de la République démocratique allemande du mois d'août dernier sont particulièrement dignes d'être notées et méritent une étude spéciale.

167. La Pologne a considéré aussi avec un grand intérêt les efforts faits par les pays d'Amérique latine pour créer une zone dénucléarisée dans leur région, conception si voisine de celle de la proposition polonaise au sujet de l'Europe. C'est pourquoi nous avons suivi avec la plus vive attention la dernière réunion qui a eu lieu à Mexico à ce sujet. Je vois ses organisateurs ici parmi nous. Ils méritent d'être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de trouver une solution à ce problème. Ce que j'ai dit s'applique également aux plans visant à dénucléariser le continent africain.

168. Nous partageons pleinement, en Pologne, l'opinion qu'une conférence mondiale du désarmement serait un nouveau et puissant stimulant d'un programme de désarmement mondial. Tous les Etats, y compris la République populaire de Chine, devraient prendre part aux discussions. Nous préconisons la convocation de cette conférence à une date rapprochée.

169. Naturellement, ma délégation s'étendra plus longuement sur les nombreuses questions du désarmement devant la Commission politique. Pour le moment, je veux m'en tenir au problème de la non-dissémination des armes nucléaires. Un document important sur ce sujet a été présenté sous la forme d'un projet de traité par la délégation soviétique [A/5976]. Un autre projet, celui des Etats-Unis^{16/}, soulève des doutes sérieux de notre part.

^{16/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe 1, sect. A.

170. Un traité interdisant la dissémination des armes nucléaires ne peut évidemment pas remplacer le désarmement nucléaire total ni l'interdiction de l'emploi de ces armes — deux objectifs importants vers lesquels l'Organisation des Nations Unies doit diriger sans relâche son attention et ses efforts. La non-dissémination des armes nucléaires, si on l'obtient, ne vise qu'à empêcher l'aggravation de la situation actuelle et à favoriser le désarmement.

171. Le but à atteindre est clair: interdire l'accès aux armes nucléaires — directement ou indirectement, individuellement ou par l'intermédiaire d'alliances — aux Etats qui n'en possèdent pas à l'heure actuelle. Pour cela, il faut que les puissances nucléaires s'abstiennent de transférer ces armes et que les Etats qui en sont dépourvus n'en produisent pas, n'en acquièrent pas et ne participent ni à la stratégie nucléaire ni aux décisions concernant l'emploi des armes nucléaires. Un traité de non-dissémination doit lier d'une façon égale et sans exception toutes les parties contractantes; il faut qu'il soit sans faille.

172. Je ne doute pas que les délégations réunies dans cette enceinte soient conscientes du fait que mon pays se préoccupe sincèrement et sérieusement de la nécessité d'arrêter la course aux armements en Europe centrale. De là vient l'intérêt que nous portons à la création d'une zone dénucléarisée, à la réalisation d'un blocage des armements nucléaires, ou au moins à la prise de mesures efficaces pour empêcher la dissémination de ces armes dans cette région. La Pologne maintient ses propositions, qui sont connues maintenant sous le nom de plans Gomulka et Rapacki. Nous avons donc l'intention de poursuivre les échanges de vues sur ces plans et nous sommes prêts à examiner toutes les suggestions raisonnables qui pourraient faciliter leur application. En agissant ainsi, nous ne sommes pas guidés seulement par des considérations relatives à notre propre sécurité.

173. Vingt années ont passé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pourtant, les blessures qu'elle a causées ne sont pas toutes guéries. C'est pourquoi nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la réapparition en Allemagne de l'Ouest de tendances politiques qui ont été à l'origine du désastre de 1939 et qui ont failli entraîner l'anéantissement physique de notre nation. Faut-il rappeler que le résultat de cette politique a été pour nous la perte de 6 millions d'êtres humains?

174. La République fédérale d'Allemagne continue à refuser de reconnaître l'inviolabilité de nos frontières, elle continue à refuser de reconnaître l'existence indéniable de deux Etats allemands et, sous couvert de réunification, elle entend en fait annexer la République démocratique allemande — qui, il faut le rappeler, est le premier Etat allemand dans l'histoire qui ait expressément répudié la tradition de l'impérialisme allemand. En même temps, la République fédérale tend la main vers les armes nucléaires.

175. Nous l'avons bien vu ces derniers mois, où les tendances que je viens de signaler se sont manifestées clairement dans la campagne électorale en République fédérale d'Allemagne. Ce sont elles qui sont à la base de la tension qui persiste encore en Europe.

C'est pourquoi toutes les tentatives faites pour permettre à cet Etat d'avoir accès aux armes nucléaires, que ce soit dans le cadre d'une force nucléaire collective ou au moyen d'une autre forme de participation à la stratégie nucléaire atlantique, sont pleines de danger. Ce n'est pas là le chemin qui mène à la sécurité européenne, à la sécurité comme nous l'entendons.

176. Car, comme l'a dit si justement un écrivain politique très estimé, M. Walter Lippmann, dans l'un de ses récents articles^{17/}:

"... bien peu de petites nations de l'Europe occidentale et aucune de celles de l'Europe de l'Est n'accepteront une "Europe" dans laquelle l'Allemagne, soutenue par la puissance militaire des Etats-Unis, serait la puissance dominante."

Et M. Lippmann ne manquait pas de conclure:

"... une grande puissance démembrée à la suite d'une défaite dans une guerre mondiale ne doit pas être dotée d'armes dont elle pourrait se servir dans une autre guerre mondiale."

177. Nous croyons que la question de la sécurité européenne est mûre pour un examen plus approfondi et qu'elle demande une plus grande attention que par le passé. La politique européenne doit avoir pour tâche principale de continuer à assurer la sécurité de toutes les nations d'Europe.

178. La sécurité européenne peut servir de point de départ pour le règlement d'un certain nombre de questions qui font l'objet de controverses sur ce continent. Elle constitue une nécessité fondamentale pour que la confiance s'établisse et pour que de bonnes relations se nouent entre les Etats d'Europe. C'est seulement ainsi que des tendances, qui, en Allemagne de l'Ouest, se rattachent au passé, pourront être efficacement contenues et que les forces de paix, qui existent aussi en Allemagne de l'Ouest, pourront être renforcées. Car nous ne nions pas l'existence de ces dernières forces. L'établissement de bases solides pour la confiance et la sécurité sur le continent européen faciliterait vraiment la mise en marche d'un processus capital pour la solution pacifique du problème allemand, dont certains orateurs ont parlé au cours de ces débats — sans faire preuve d'une connaissance approfondie du sujet.

179. La délégation de la Pologne tient à rappeler la proposition qu'elle a faite à la dernière session de l'Assemblée générale [1311ème séance] de réunir une conférence pour discuter du problème de la sécurité en Europe sous tous ses aspects. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec les représentants d'un certain nombre de pays européens. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette idée a suscité un intérêt considérable. Nous n'excluons pas la possibilité pour cette conférence, si elle est bien préparée, d'examiner aussi les questions de coopération dans les domaines économique et autres. Elle deviendrait ainsi une conférence pour la sécurité et la coopération européennes.

180. Les événements qui se produisent en Europe ont une grande influence sur la situation mondiale. En revanche, ce qui se passe dans d'autres régions

^{17/} "Whither Germany", *Newsweek*, 11 octobre 1965.

du monde ne peut manquer d'affecter la situation en Europe. Cela illustre bien l'interdépendance des diverses parties du globe, qui a forcément des répercussions sur la politique de coexistence pacifique et sur sa mise en œuvre. C'est pourquoi nous exprimons bien franchement notre inquiétude au sujet de la situation au Viet-Nam. Je dois ajouter que nous sommes convaincus qu'une solution pacifique et rapide du conflit qui met aux prises l'Inde et le Pakistan est nécessaire et même indispensable.

181. Tout en restant fidèle au principe bien établi de notre politique, l'amitié et l'alliance avec l'Union soviétique et avec les autres pays socialistes, nous nous appliquons avec une grande largeur de vues à développer et à étendre nos relations avec tous les Etats de tous les continents, avec des Etats qui ont un système politique et social différent du nôtre.

182. Pour parler seulement des derniers mois, nous avons établi de nouveaux contacts, nous avons rendu visite à des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et nous avons reçu des visiteurs de ces pays. Je me permets, à ce propos, d'exprimer à cette tribune les vœux sincères que forme mon gouvernement pour que des débats fructueux se déroulent à la prochaine réunion à Accra de l'Organisation de l'unité africaine et pour qu'il en sorte des résultats bénéfiques.

183. Nombreux également ont été les contacts pris par la Pologne en Europe. Je voudrais en citer quelques-uns, ainsi que les visites que nous avons faites.

184. Le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne s'est rendu pour une visite d'amitié en Finlande. Les échanges de vues que notre premier ministre a eus à Paris ont raffermi l'amitié traditionnelle qui unit les peuples de France et de Pologne. Notre premier ministre a fait également un voyage en Autriche, un pays avec lequel nous avons des relations étroites. Nous avons renforcé nos contacts avec les pays scandinaves, nos voisins de l'autre côté de la Baltique. Nous avons reçu tout récemment le Ministre des affaires étrangères du Danemark. Nous avons eu des conversations avec le Gouvernement de la Belgique; le Ministre polonais des affaires étrangères a été l'hôte de M. Paul-Henri Spaak. A la veille de cette session, le Secrétaire britannique aux affaires étrangères, M. Michael Stewart, est venu à Varsovie. Dans quelques jours, je l'ai dit, nous accueillerons dans notre capitale le Président de la République italienne.

185. Nous sommes persuadés que ce développement des relations bilatérales est bénéfique pour tous. Il engendre une meilleure entente et, si la bonne volonté existe des deux côtés, il peut renforcer la confiance mutuelle et conduire à un relâchement des tensions internationales. Il élargit et favorise ainsi la coopération, non seulement sur une base bilatérale, mais aussi sur une échelle plus grande, celle du monde. Il constitue une contribution précieuse au maintien de la paix.

186. Dans ce monde qui est le nôtre, où les controverses et les conflits sont nombreux, des actions avisées et coordonnées de tous les hommes de bonne volonté sont nécessaires quand se présente une situa-

tion qui appelle une prise de position ferme contre la violation des principes de la Charte; il faut une action concertée de la part des nations qui sont éprises de paix, non pas en paroles, mais dans les faits.

187. Voilà les principes directeurs sur la base desquels la délégation polonaise s'engage à seconder de toutes ses forces les efforts constructifs de l'Assemblée générale.

188. M. GUIMALI (République centrafricaine): L'annonce de l'accident survenu à M. Fanfani, président de l'Assemblée, a vivement ému la délégation centrafricaine. Avant de commencer mon intervention, je voudrais exprimer à M. Fanfani, au nom des membres de ma délégation et en mon nom personnel, nos vœux les plus ardents de prompt guérison.

189. C'est maintenant pour moi un agréable devoir de lui adresser aussi, au nom du Gouvernement et de la délégation de la République centrafricaine, ainsi qu'en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa vingtième session. En le portant à cette haute fonction, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont consacré ses qualités incontestées d'homme d'Etat.

190. Il faut ajouter, comme devaient le souligner plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, que son origine même n'a pas été méconnue en raison de l'influence historique de la culture latine dont il est le fruit direct et dont, du reste, mon pays se réjouit d'avoir bénéficié dans une certaine mesure, bien entendu par l'intermédiaire de la France. Ma délégation, dès lors, est fermement convaincue que, placés sous une direction aussi éclairée que celle de M. Fanfani, nos travaux ne pourront que connaître un réel succès.

191. Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage mérité au Président sortant, S. E. M. Quaison-Sackey, et au Secrétaire général, U Thant, qui ont pu, grâce à leurs efforts persévérants et à leur clairvoyance, contribuer à sortir notre organisation de la mémorable impasse dans laquelle elle se débattait désespérément. En effet, tout au long de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale — session combien difficile! — un fils d'Afrique et un fils d'Asie ont su mettre en commun au service de l'Organisation des Nations Unies ce que le tiers monde a de meilleur.

192. Ma délégation tient aussi à adresser ses vives félicitations et ses souhaits les plus sincères de prospérité aux trois nouveaux Etats: la Gambie, Singapour et les Iles Maldives, qui viennent d'être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies.

193. Après cette introduction, je tiens tout d'abord à rappeler qu'en janvier dernier, au cours du débat général à la dix-neuvième session, le représentant de la République centrafricaine terminait son intervention en déclarant:

"... l'ardent vœu que nous voudrions formuler au seuil de l'année 1965 sera celui de voir la coopération internationale tendre, dans tous les domaines, à rendre notre univers chaque jour plus habitable, non seulement pour les puissances faibles... mais aussi pour celles qui "conjuguent l'aisance et la puissance." [1316ème séance, par. 107.]

194. Trois faits d'une importance capitale dans la vie de l'Organisation semblaient nous indiquer que notre vœu allait se réaliser. C'était tout d'abord la réaffirmation solennelle de notre foi commune, inébranlable en l'Organisation des Nations Unies, au mois de juin dernier, à San Francisco. Ce fut ensuite la ratification des amendements à la Charte qui tendaient à l'élargissement des organes principaux que constituent le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Il convient de signaler enfin que c'est avec soulagement que mon pays a salué le dénouement de la crise suscitée l'année dernière par la question de l'applicabilité de l'Article 19 de la Charte. Nul doute que la vingtième session ne se déroule dans des conditions normales et dans un climat de parfaite sérénité.

195. Quel que soit l'encouragement que nous procure pareille perspective, nous ne pouvons — hélas! — dissimuler la hantise d'une insécurité permanente qui plane sur l'humanité entière. En effet, nous avons le sentiment très net que le monde va vers sa fin. L'expression n'est pas excessive dès lors qu'on apprécie la paix comme étant le bonheur et la joie de vivre dans la tranquillité. Cette paix-là, singulièrement chère à tous les peuples et à tous les hommes, semble instable. Elle l'est en effet sous le triple angle de l'exploitation de l'homme par l'homme, de l'asservissement de l'homme par l'homme et — c'est le drame — de l'armement de l'homme contre l'homme.

196. Il semble donc tout naturel à la délégation de la République centrafricaine que, dans l'examen des principaux points qui requièrent l'attention de l'Assemblée générale au cours de la présente session, nous commencions par rappeler brièvement nos vues sur le problème du désarmement général et complet.

197. Nous estimons tout d'abord déplorable qu'il soit fait un usage abusif du principe "Qui veut la paix prépare la guerre". Si cet axiome était justifié, historiquement parlant, il devrait, de nos jours, s'appliquer avec plus de discernement. Pourtant, on s'acharne à armer l'homme contre l'homme. Non satisfaits des effets désastreux des armes de type classique, on a, sous le couvert du développement de la science et de la technique, osé mettre dans la main de l'homme une autre arme qui constitue, elle, le moyen le plus sûr d'anéantir le monde: il s'agit de l'arme atomique.

198. Nous assistons, en ce moment, à une course effrénée aux armements nucléaires, à leur prolifération et à la pollution de l'atmosphère. On dépense, dans ce domaine, des sommes fabuleuses qui pourraient être parfaitement consacrées à rendre heureux les deux tiers de la population du globe qui vivent dans la misère, l'ignorance, la maladie et la famine.

199. Il est temps que ce but soit désormais considéré par tous comme le seul qui soit adaptable à notre ère, car il est plus noble, plus humanitaire, en un mot plus civilisé. Des constatations de cet ordre, poignantes en elles-mêmes, devraient donner lieu à réflexion, devraient attendrir et pousser irrévocablement au désarmement intégral, à la généralisation de l'arrêt des essais nucléaires et thermonucléaires.

200. A ce propos, le Traité de Moscou, qui cependant continue à susciter l'enthousiasme, paraît loin de

connaître les effets et les prolongements logiques sur lesquels l'humanité était en droit de fonder d'immenses espoirs. Derrière les raisons de principe, invoquées pour excuser de pareils méfaits, nous apercevons les méfiances réciproques, un égoïsme exacerbé quant à certaines avances acquises, enfin, la crainte inexplicable d'une perte de prestige dans ce domaine.

201. Ma délégation considère qu'il est d'une nécessité urgente de juguler la dissémination de l'arme atomique, d'arrêter les essais nucléaires et thermonucléaires, où qu'ils soient effectués; elle estime en outre qu'il faut dénucléariser l'Afrique et envisager, sans hésitation, un désarmement général et complet avec toutes les garanties de contrôle qu'exige cette opération. A cette fin, nous croyons que s'impose une conférence mondiale à laquelle la présence de toutes les puissances nucléaires, sans exception, s'avère indispensable.

202. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en la matière doit être défini comme particulièrement important. Tous les moyens devront être mis en œuvre afin que les puissances intéressées se rendent compte de la lourde responsabilité qu'elles endossent vis-à-vis de l'humanité.

203. Plus la course aux armements favorise l'écllosion de conflits armés, plus la République centrafricaine réprouve le recours à la force pour le règlement des différends. C'est ainsi qu'à l'égard de la situation au Viet-Nam nous ne cessons de réaffirmer des principes qui nous sont chers, à savoir: non-ingérence étrangère et liberté absolue à tout peuple de décider de son sort. Il s'agit là de vérités dont l'inobservation entraîne fatalement perturbations et malheurs; cela est prouvé. C'est pourquoi nous souhaitons l'arrêt immédiat des hostilités, tout en espérant qu'une solution de fond, acceptable pour tous, interviendra sans retard.

204. Indépendamment du problème vietnamien, un autre foyer de troubles a surgi ces temps derniers au Cachemire entre nos amis de l'Inde et du Pakistan. Nul ne sous-estimait la gravité de la situation ainsi créée, ni les conséquences incalculables qui pouvaient en résulter. Heureusement, un cessez-le-feu est intervenu, grâce aux efforts persévérants de notre secrétaire général. Il est regrettable de constater que, malgré tout, les combats reprennent par endroits. Nous ne pouvons que marquer notre confiance en la bonne volonté des parties adverses pour qu'une solution définitive, tenant compte des intérêts de tous, soit trouvée à cette situation.

205. Au Moyen-Orient, l'angoissant problème des réfugiés arabes demeure entier, en dépit de la détermination des Nations Unies de régler l'affaire par des moyens pacifiques. Est-il besoin d'insister sur la vertu du dialogue direct, de la négociation dépouillée de toute passion politique, entre les parties intéressées?

206. Il en est de même de la question de Chypre qui sera, elle aussi, l'une de nos principales préoccupations.

207. Nous tenons à réaffirmer que nous réprouvons également tout ce qui peut, directement ou non,

conduire à une guerre froide ou chaude, localisée ou généralisée. L'histoire des nations a éloquentement montré combien douloureuses en sont les conséquences: apparition de nations divisées, familles séparées attendant désespérément la reconstruction de leurs foyers détruits. Une telle situation appelle une solution humaine et rapide. Celle-ci ne peut être valablement trouvée hors de l'application du principe de l'autodétermination; c'est la voie possible à la réunification, prélude d'une stabilité politique désirable.

208. Dans cet ordre d'idée, tout doit être mis en oeuvre en vue de réaliser pacifiquement la réunification de l'Allemagne et de la Corée. La compétence et l'autorité des Nations Unies en ce qui concerne la Corée doivent être reconnues par toutes les parties en cause.

209. Il est une réalité vivante sur laquelle on ne devrait pas s'obstiner à fermer les yeux, je veux parler de la République populaire de Chine. L'Organisation des Nations Unies doit conserver le caractère universel que ses promoteurs lui attribuèrent à sa naissance. Nous devons, au sein de l'Organisation — où son admission ne pose aucun problème juridique —, associer étroitement la Chine de Pékin à nos débats et à nos décisions collectives si nous voulons qu'elle coopère d'une façon positive à la cause de la paix mondiale. Ma délégation croit en effet que l'entrée et la présence effective de ce pays au sein de l'Organisation des Nations Unies constitueront l'un des moyens efficaces nous permettant de juger s'il est disposé ou non à remplir les obligations prévues par notre charte.

210. En maintenant inscrite à l'ordre du jour de ses sessions la question relative à l'avenir des peuples coloniaux [point 23 de l'ordre du jour], l'Organisation marque sa volonté inébranlable de parvenir, coûte que coûte, à une liquidation totale du système socio-politique d'oppression et d'asservissement de l'homme par l'homme. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet état de choses qui est, au demeurant, le résultat de nos efforts communs. Mais il est évident que nous ne serons pas entièrement satisfaits tant que des séquelles du colonialisme, tant que des points sombres, subsisteront sur n'importe quelle partie du continent africain.

211. C'est ainsi qu'il nous apparaît au plus haut point inadmissible qu'un Portugal provocateur et une Afrique du Sud arrogante, tous les deux mis au ban de la société, se targuent, l'un de sa conception anachronique de la colonisation, et l'autre de sa hideuse politique d'apartheid.

212. La colonisation, disent certains théoriciens, vise à un triple objectif: évangéliser, civiliser et commercer. Nous sommes de ceux qui reconnaissent que la colonisation entreprise par d'autres pays a enregistré des résultats positifs en de nombreux points d'Afrique. Mais l'Afrique dite portugaise rejette, quant à elle, un évangile qui prêche la haine et le crime, une civilisation qu'elle n'a pu assimiler et un commerce qui la saigne à blanc. Cette partie de l'Afrique veut recouvrer, dans l'amitié fraternelle, la plénitude de sa dignité; elle se veut libre, indépendante et souveraine, afin de forger sa propre destinée.

213. Par ailleurs, l'apartheid, qui ronge l'Afrique dans sa partie sud, apparaît toujours susceptible d'engendrer des complications plus graves, si nous n'y apportons tous un remède efficace. Faire du sentiment à l'égard de l'Afrique du Sud équivaut à trahir la cause de l'Organisation des Nations Unies et, partant, à avouer sa propre complicité.

214. On sait que notre admiration amicale est totalement acquise à certaines grandes nations pour la largesse d'esprit et la sagesse dont elles font preuve en certaines circonstances. Elles savent qu'on ne peut néanmoins se dire défenseur des nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies et agir en adversaire des mêmes idéaux. La probité intellectuelle ne peut admettre une telle contradiction. L'ONU a besoin de l'appui total et inconditionnel de tous ses membres.

215. Le problème de la Rhodésie du Sud, sans être moins préoccupant, exige une solution urgente. Le monde entier doit avoir son regard tourné vers la Grande-Bretagne qui possède tous les moyens nécessaires pour briser la résistance du gouvernement de minorité et éviter l'apparition de ce que j'appellerai "une Afrique du Sud rhodésienne".

216. L'œuvre accomplie par la Grande-Bretagne en matière de décolonisation est considérable. Nous venons, en effet, d'applaudir à l'accession à la souveraineté nationale de la Gambie, de Singapour et des Iles Maldives, après beaucoup d'autres Etats africains. Nous sommes persuadés que le libéralisme traditionnel de la Grande-Bretagne, qui, on le sait, dispose d'une gamme de pressions tant juridiques qu'économiques, saura faire droit aux revendications légitimes de la majorité en Rhodésie du Sud.

217. Dans le domaine économique, le scandale ne vient pas seulement de l'écart sans cesse croissant entre les prix des produits de base et ceux des produits manufacturés, qui est l'une des causes essentielles de la perpétuation du sous-développement, mais aussi de la persistance de la disproportion des ressources et des niveaux de développement entre les pays industrialisés et les régions en voie de développement. C'est sans doute afin d'apporter, dans la mesure du possible, un remède à cette situation alarmante que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a vu le jour l'an dernier à Genève et s'est traduite, entre autres résultats positifs, par la naissance d'une organisation spontanée entre 77 pays en voie de développement.

218. Il faut espérer que, dans un avenir prochain, interviendra le démarrage sans heurts du train des nouvelles institutions commerciales nées à Genève, et que le groupe des 77 pays — qui se doit de donner sans arrière-pensée la preuve du désir d'une coopération loyale — bénéficiera largement de l'esprit de compréhension souhaité des pays hautement industrialisés.

219. Ayant obtenu, dans l'amitié fraternelle, par un accord avec la France du général de Gaulle, sa pleine souveraineté internationale, mon pays se félicite d'être Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Il tient à réaffirmer, une fois de plus, sa ferme volonté de respecter l'esprit et la lettre de la Charte à laquelle il attache une importance capitale.

220. Aussi, la République centrafricaine se veut-elle un pays neutre, d'une neutralité volontaire qui n'est point synonyme d'indifférence de notre part à l'égard des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales.

221. Sur le plan international, la République centrafricaine entend, dans le respect scrupuleux du principe de la non-ingérence, choisir librement ses amitiés avec la conviction profonde que celles-ci, appelées à s'épanouir et à se renforcer, ne signifient pas nécessairement engagement ou encore moins allégeance.

222. Sur le plan spécifiquement africain, tant régional qu'interafricain, nous sommes guidés par un souci constant de bon voisinage écartant toute velléité d'immixtion dans les affaires de nos partenaires, qu'ils appartiennent à l'Union douanière équatoriale en Afrique centrale, à l'Union africaine et malgache, ou qu'ils soient membres de l'Organisation de l'unité africaine. La paix — pourquoi ne pas le dire? — qui règne sur l'ensemble du territoire national est la manifestation même de notre adhésion totale au principe de coexistence pacifique.

223. Acquis à la cause sacrée de l'unité africaine, nous nous sommes fixé comme objectif le relèvement du niveau de vie encore très bas de notre population, et, pour y parvenir, nous nous efforçons, malgré le handicap que représente notre éloignement de la mer, d'accroître nos relations commerciales avec tous les pays en commençant par ceux qui, sous une forme ou sous une autre, sont décidés à nous aider à réaliser la vérité.

"La vérité", dit en effet le philosophe M. Van der Meersch, "ce n'est ni l'art, ni la musique, ni le luxe, ni l'esprit, ni les rires, ni la joie payée par la sueur des autres. C'est la peine d'autrui partagée, c'est la croix d'un autre pour un instant sur notre épaule, c'est une larme que l'on essuie, un sourire qu'on fait naître, un vieillard qu'on console. C'est cela la vérité et la joie. Cela ne s'explique pas, cela ne se démontre pas, cela ne peut se connaître qu'en assurant le risque, qu'en le vivant."

224. C'est pourquoi notre parti national, le Mouvement de l'évolution sociale de l'Afrique noire (MESAN), nous a assigné comme tâches de première urgence parce que vitales celles de "nourrir, soigner, loger, instruire et vêtir" notre population.

225. Ce programme ambitieux, mais combien exaltant, ne nous distrait, nous l'avons dit, aucunement, à l'échelle planétaire, de la mission sacrée qui est

celle de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies: "rendre notre univers chaque jour plus habitable non seulement pour les puissances faibles ..., mais aussi pour celles qui conjuguent l'aisance et la puissance".

226. Qu'est-ce à dire, sinon que l'intérêt éminemment supérieur de la communauté mondiale nous fait obligation de consolider, aujourd'hui plus que jamais, ce qui doit être considéré comme les piliers fondamentaux de l'Organisation, à savoir la paix entre les nations et les peuples qui les composent, l'égalité entre les hommes quels qu'ils soient, entre les peuples et, partant, entre leurs nations respectives, la fraternité chrétienne, chaque jour plus développée, plus chaleureuse, et enfin la solidarité à l'échelle mondiale, plus accrue et plus positive dans tous les domaines.

227. Le VICE-PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

228. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a écouté patiemment les récriminations et les accusations non fondées que le Ministre des affaires étrangères de Grèce a exprimées à cette tribune cet après-midi et qui visent la Turquie. Nous avons dû subir également un exposé déformé de la malheureuse question de Chypre, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée. Comme il ne fait aucun doute qu'un autre orateur se fera l'écho fidèle des mêmes récriminations et des mêmes déformations de la vérité à cette tribune dans un jour ou deux, je vous demande, Monsieur le Vice-Président, et je demande à l'Assemblée, de bien vouloir m'autoriser à leur répondre en même temps, en vertu de mon droit de réponse, au moment opportun.

229. Le VICE-PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de Chypre, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

230. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui; je le ferai jeudi, comme c'est prévu.

231. Je tiens à protester contre la manière dont le représentant de la Turquie a tenté de m'insulter par avance; c'est, à ma connaissance, un fait absolument sans précédent dans cette assemblée. Qu'un représentant cherche à anticiper sur ce que je dirai jeudi et prétende que je vais vous mentir, cela se passe de commentaires!

La séance est levée à 18 h 35.